

Envoi au contrôle de légalité le : 1 mars 2024

Publication électronique le : 1 mars 2024

## DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

### DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 FÉVRIER 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Bruno COUSEIN

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUD, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Pierre GEORGET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. René HOCQ.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

### RAPPORT INFORMATIF - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DU PAS-DE-CALAIS 2023-2026

(N°2024-71)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.214-5 et D.214-2 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Après** en avoir informé la 2<sup>ème</sup> commission « Solidarités humaines » lors de sa réunion en date du 05/02/2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :**

**Article unique :**

De la présentation du schéma départemental des services aux familles du Pas-de-Calais 2023-2026, conformément aux documents joints en annexes à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 février 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2023 - 2026 DU PAS-DE-CALAIS



## 3ÈME GÉNÉRATION



# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE - 5 // 11

Propos introductifs	5
Contexte	6
Une démarche engagée depuis 2014	11

## DIAGNOSTIC - 12 // 30

Contexte socio-démographique	12
Évolution de l'offre d'accueil des jeunes enfants	17
Évolution de l'offre enfance-jeunesse	21
Évolution de l'offre en matière de service à la parentalité	23
Actions mises en œuvre pour l'accompagnement des familles confrontées à des situations difficiles	25
Dynamiques partenariales et gouvernance dans le cadre du SDSF 2019-2022	30

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PLAN D' ACTIONS - 35 // 39

Définition des orientations stratégiques	35
Définition du plan d'actions	36
Calendrier de mise en œuvre des actions	37
Principes complémentaires à prendre en compte dans la mise en œuvre du Sdsf	38

## ÉVALUATION - 39 // 41

## SIGNATAIRES - 42

## LEXIQUE - 43 // 44



# PRÉAMBULE

## 1) Propos introductifs

Fortes de la dynamique partenariale des deux précédents Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF), les différentes institutions signataires ont souhaité porter un schéma de 3ème génération (2023-2026) s'inscrivant pleinement dans les orientations du décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 qui prévoit la mise en œuvre du Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF).

Le SDSF du Pas-de-Calais s'adresse ainsi à toutes les familles dans leur diversité. Il prône une approche globale des sujets afin de prendre en considération la personne dans son environnement (parents, enfants, ...), les besoins qui lui sont propres et les évolutions tout au long de la vie (naissance, petite enfance, lien avec l'école, accès aux soins, accès à la culture, parentalité, inclusion au sein de son environnement, ...). Ce 3ème Schéma Départemental de Services aux Familles nourrit une vision commune : renforcer encore la logique de parcours et sortir des actions isolées et cloisonnées.

Il cherche également à couvrir l'ensemble des besoins du département du Pas-de-Calais dans le respect des particularismes sociaux ou démographiques de chaque territoire, urbain, semi-urbain ou rural. A cette fin le schéma de 3ème génération propose des réponses adaptées et différenciées en prenant appui sur les Conventions Territoriales Globales.

Dans une approche résolument pragmatique, le SDSF 2023-2026 matérialise les axes de coopération, de collaboration et de co-construction des politiques publiques validés par le Comité de Pilotage, instance de gouvernance au service du projet, qui œuvre en lien très étroit avec le Comité Départemental des Services aux Familles.

Les enjeux partagés entre les différents acteurs, tels que la lutte contre les phénomènes de reproduction de la pauvreté, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, l'autonomie pour tous, l'accès pour tous aux services et aux équipements guident les orientations et le plan d'actions. De même que le rapprochement des enjeux de l'offre des politiques d'accès à l'emploi et du développement économique, ou encore la promotion de la formation, le renforcement de la qualité et le contrôle des lieux d'accueil constituent d'autres inflexions marquantes. Enfin, le plan d'actions de ce nouveau schéma se veut évolutif afin d'intégrer les orientations nationales futures, comme le déploiement du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) ou encore la contractualisation du Pacte des Solidarités.

Gageons que l'ambition commune ayant guidé l'action des différents partenaires dans le cadre du SDSF 2ème génération nous animera de nouveau collectivement dans la mise en œuvre et le déploiement de ce Schéma 2023-2026 afin que les familles du territoire puissent bénéficier d'une offre de service de qualité et répondant à leurs besoins !

Favoriser l'engagement en accompagnant les familles dès la petite enfance afin de conduire chaque jeune du département à exercer sa citoyenneté et trouver sa place dans la société



## 2) Contexte



### Des nouvelles orientations s'inscrivant dans le cadre du décret du 14 décembre 2021 :

L'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 a défini à un niveau législatif la notion de « services aux familles », compris comme le 2ème pilier de la politique familiale, complémentaire des aides monétaires.

Cette ordonnance a alors précisé le contour des services aux familles visant à « répondre aux besoins des familles et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents. Ces services comprennent notamment les modes d'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité. »

Les modes d'accueil du jeune enfant concernent à la fois les modes d'accueil collectif et les modes d'accueil individuel. Ces différents modes d'accueil permettent de répondre à plusieurs objectifs : conciliation vie familiale-vie professionnelle, lutte contre les inégalités sociales, épanouissement de l'enfant et socialisation. Les services de soutien à la parentalité ont, quant à eux, pour but d'accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou de favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

Afin d'assurer l'application effective des orientations actées dans cette ordonnance, le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 a instauré « une instance locale de gouvernance intégrée des services aux familles, le Comité départemental des services aux familles, en substitution de la commission départementale de l'accueil du jeune enfant. »

Le Comité départemental des services aux familles (Cdsf) est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles, ainsi qu'au suivi des améliorations de la qualité.




Le Cdsf étudie toute question relative aux politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité dans le département et propose, dans le cadre des orientations nationales et locales relatives aux services aux familles, les mesures permettant de favoriser leur maintien et leur développement.

Pour le Pas-de-Calais, il a été décidé d'inclure dans le champ du Schéma Départemental des Services aux Familles les services en matière de jeunesse dans la mesure où cette thématique était déjà présente dans le schéma précédent

Le Cdsf organise également la coordination des actions de ses membres en vue d'améliorer l'efficacité en matière :

- ✿ De développement et de maintien des services aux familles
- ✿ D'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel, d'accompagnement et d'information des assistants maternels agréés
- ✿ D'information et d'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant et sur les services de soutien à la parentalité



-  De coopération entre professionnels aux fins de garantir l'organisation des transitions de l'enfant entre les différents services
-  De formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité (recensement des besoins prospectifs en matière de formation initiale et continue)
-  D'information des employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité

Le Cdsf établit un Schéma Départemental des Services aux Familles pluriannuel, pour une durée maximale de 6 ans, synchronisée sur les mandats municipaux.

Le Sdsf précédent du Pas-de-Calais ayant comme échéance le 31 décembre 2022, le nouveau Sdsf sera conclu pour la période 2023-2026, avant son renouvellement pour une durée de 6 ans, en 2027.

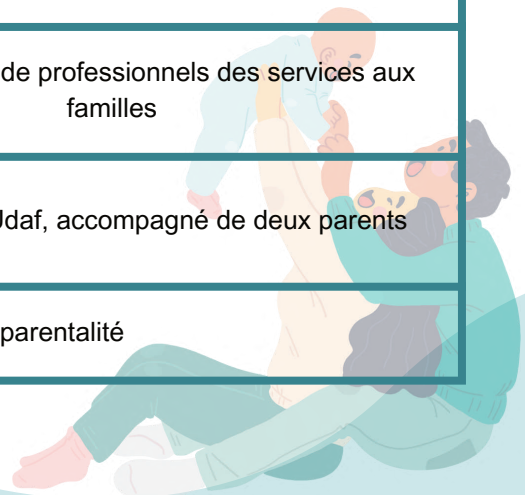
## Une gouvernance des services aux familles qui élargit le nombre d'acteurs mobilisés :

Le Cdsf est présidé par le Préfet de département et co-présidé par le Département, l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités et la Caisse d'Allocations Familiales. Il se réunit au minima une fois par an.

Le pilotage du Cdsf est confié aux services de la DDETS. La Caisse d'Allocations Familiales assure, quant à elle, le rôle de Secrétaire Général. Celui-ci doit alors être force de propositions, garant du respect des procédures, en charge de l'organisation du Cdsf, de l'élaboration du Sdsf et de son évaluation. Il a pour but de favoriser la transversalité, l'adaptation des espaces de réflexion, de discussion et de travail. Il apporte également une expertise dans la mobilisation des ressources.

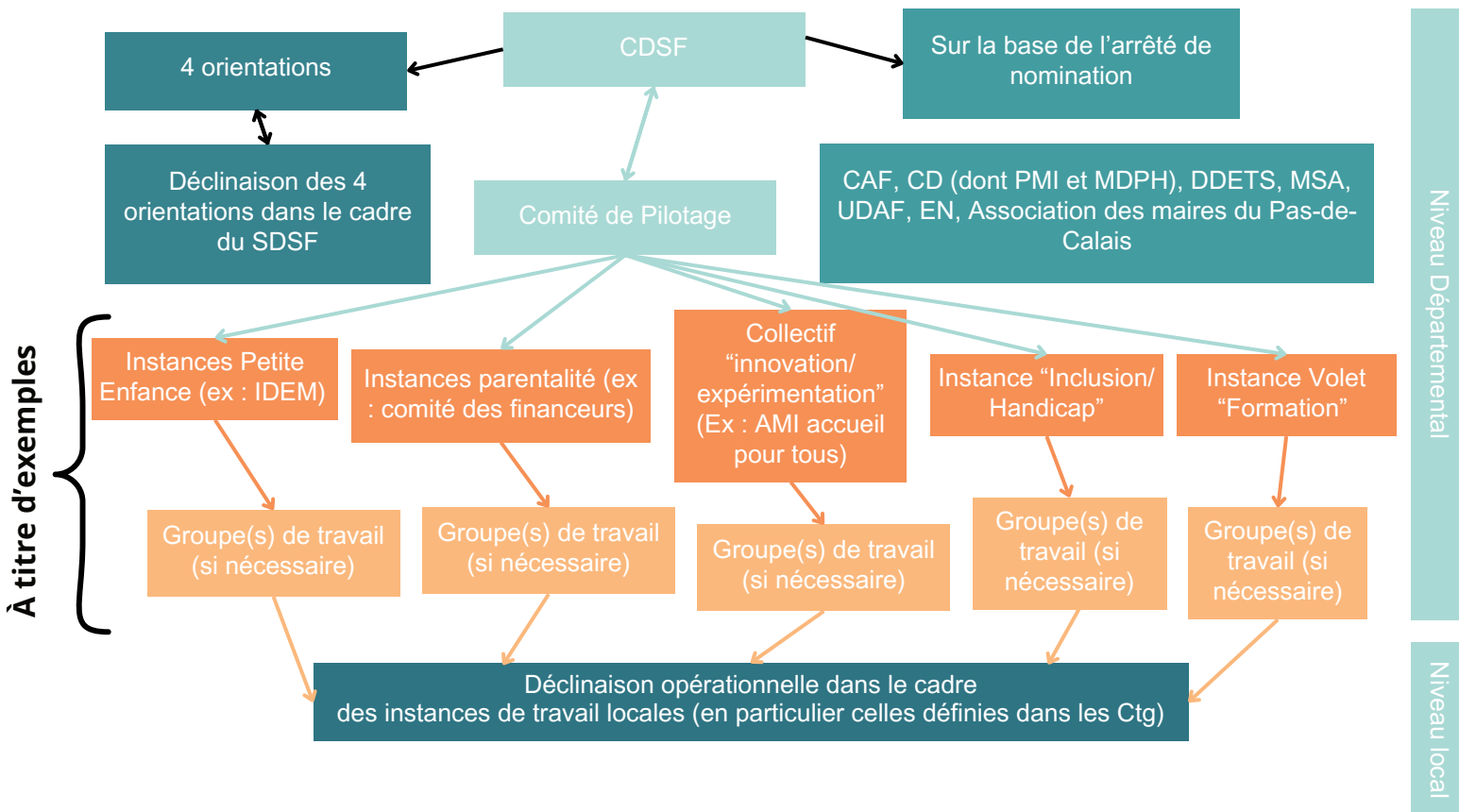
Le décret du 14 décembre 2021 élargit la composition des membres du Cdsf, qui se compose potentiellement des acteurs suivants :

4 représentants de collectivités	4 représentants du Département
1 représentant de la Région, volet formation	3 représentants de l'Etat
1 représentant de l'ARS	1 représentant de la Cour d'appel
1 administrateur Msa	4 représentants Caf/Msa
5 représentants de gestionnaires de services	5 représentants de professionnels des services aux familles
3 représentants des employeurs, privés, particuliers employeurs et publics	Président de l'Udaf, accompagné de deux parents
2 personnes qualifiées petite enfance et soutien à la parentalité	



Dans le Pas-de-Calais, un arrêté de création du Cdsf a été publié le 16 novembre 2022 sur la base des propositions émanant des différents partenaires (voir annexe 1). Des arrêtés de nomination modificatifs pourront être pris afin de venir compléter la composition du Cdsf.

Le Comité départemental des services aux familles du Pas-de-Calais a été installé le 17 janvier 2023. A cette occasion, le schéma de gouvernance a fait l'objet d'une validation. Celui-ci prévoit la mise en œuvre d'un Comité de Pilotage restreint permettant de travailler de manière plus concrète sur les orientations du Sdsf ainsi que le lien à envisager avec les Conventions Territoriales Globales à l'échelle des différents territoires.



## Une articulation du Cdsf à rechercher avec les différents plans et schémas existants :

Dans la mise en œuvre de ses missions, le Cdsf tient compte des orientations nationales définies par :

- Les orientations du ministre chargé de la famille, notamment communiquées lors de la conférence nationale des services aux familles. Prévues à l'article D. 112-2 du CASF, cette conférence réunit au moins une fois par an les représentants nationaux des membres des comités départementaux des services aux familles, en vue notamment d'élaborer une synthèse nationale de leurs activités dans l'année écoulée

- Les conventions d'objectifs et de gestion (COG) signées entre l'Etat et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) d'une part et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) d'autre part, et leurs déclinaisons. Elles fixent les priorités et les objectifs nationaux partagés par l'Etat et les caisses de la sécurité sociale en matière de développement quantitatif et qualitatif des services aux familles ainsi que les moyens associés

Les stratégies et plans gouvernementaux, en particulier la politique des 1 000 premiers jours, le Pacte des Solidarités (dans la continuité de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté), la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE), la Stratégie nationale de soutien à la parentalité ;

Les priorités pluriannuelles d'action en matière de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile prévues par l'article L. 2111-1 du code de la santé publique issu de la loi n° 2020-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, fixées par le ministre chargé de la santé en concertation avec les représentants des départements ;

Les programmes et actions relevant de la politique de la ville et plus généralement de la politique de cohésion des territoires, à l'exemple des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), tels que les Cités éducatives ou Action Cœur de ville

Concernant l'intégration possible du Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale dans le Schéma Départemental des Services aux Familles du Pas-de-Calais, il a été fait le choix de maintenir à ce stade les deux démarches en recherchant leur complémentarité.

Le Sdavs couvrant la période de janvier 2021 à décembre 2024, deux options sont possibles :

- Soit l'intégration du Sdavs en 2025 par avenant dans le Sdsf
- Soit la prolongation du Sdavs en 2025-2026 pour intégration lors du prochain renouvellement du Sdsf

## Une démarche qui s'inscrit dans les perspectives de création du « Service Public de la Petite Enfance » :

À l'occasion du Comité interministériel à l'enfance du 21 novembre 2022, M. Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, a annoncé le lancement d'une grande concertation sur le Service Public de la Petite Enfance, organisée dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR).

Après plusieurs mois de concertations nationales et départementales, auxquelles le Cdsf du Pas-de-Calais a d'ailleurs contribué, le Service Public de la Petite Enfance a officiellement été installé le 1er juin 2023.

La refondation de la politique d'accueil du jeune enfant souhaitée avec la mise en œuvre de ce Service Public de la Petite Enfance se compose ainsi de 30 mesures ambitieuses, en réponse directe aux remontées des acteurs de terrain.



Elles se répartissent en trois axes :

- Ø Lever en même temps tous les freins au développement de l'offre d'accueil, pour atteindre l'objectif de la création de 200.000 places nouvelles à l'horizon 2030
- Ø Aller vers chaque parent et chaque enfant pour les accompagner vers un accueil réellement universel
- Ø Replacer le respect des besoins des jeunes enfants au cœur des objectifs, pratiques et contrôle de l'accueil du jeune enfant

Les Comités départementaux de services aux familles sont directement impliqués dans la mise en œuvre de ces orientations et de ces mesures, entre autres sur :

- Ø Le suivi des plans de développement, afin de garantir, sur l'ensemble du territoire, le déploiement d'une politique d'accueil du jeune enfant répondant aux besoins des familles
- Ø Le volet « repérage, alerte, évaluation et contrôle » en définissant des plans de contrôles coordonnés et ciblés, notamment grâce à des échanges d'information entre autorités publiques
- Ø Sur la formation et la lutte contre la pénurie de professionnels, en organisant l'état des lieux de l'offre et des besoins et en effectuant des remontées et des propositions permettant d'alimenter les travaux du Comité Filière « Petite Enfance »
- Ø L'appel à projet « Fonds d'Innovation pour le Petite Enfance », en donnant un avis sur les projets déposés

## 3) Une démarche engagée depuis 2014



### Une mobilisation sur le Schéma des Services aux Familles datant de 2014 :

En 2014, le département du Pas-de-Calais a fait le choix de s'inscrire parmi les 16 départements préfigureurs des Schémas Départementaux de Services aux Familles.

Il s'agissait alors d'une méthode de travail renouvelée, consistant à rapprocher l'action de l'Etat, de l'Education Nationale, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, du Conseil Départemental, de l'Union Départementale des Associations Familiales et de l'Association des Maires du Pas-de-Calais, sur les questions de l'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

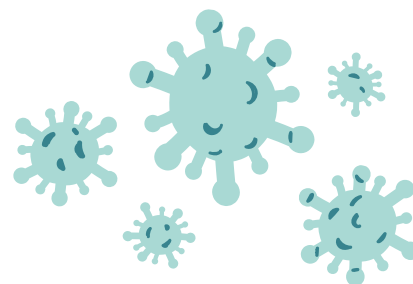
Après une année de prolongation de ce 1er Schéma Départemental, le Sdsf 2019-2022 a été construit dans la continuité avec une volonté de poursuivre le renforcement des collaborations entre les acteurs et le partage d'une ambition commune :

« Favoriser l'engagement en accompagnant les familles dès la petite enfance afin de conduire chaque jeune du département à exercer sa citoyenneté et trouver sa place dans la société »

A partir de cette ambition commune, 3 axes majeurs ont ainsi été identifiés pour guider la mise en œuvre de chacun des objectifs et de chacune des actions inscrites dans le Sdsf :

- Favoriser l'autonomie de tous
- Prévenir les ruptures
- Territorialiser les réponses apportées aux familles

Enfin, ce schéma 2019-2022 a été pensé comme un cadre d'actions partenariales dont la principale ambition était de garantir un engagement effectif de tous et un cadre de coopération facilité par des dynamiques partenariales.



### Un Schéma mis en œuvre dans un contexte particulier :

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a bien évidemment impacté la mise en œuvre de ce Schéma 2ème génération, les différentes institutions ayant été mobilisées, chacune dans leur champ de compétences, sur les enjeux de protection des populations, sur les solutions de garde pour les personnels prioritaires ou encore sur la continuité éducative et scolaire.

L'évaluation du Sdsf 2019-2022 tient donc compte de cette situation exceptionnelle, raison pour laquelle les différents partenaires ont souhaité privilégier les échanges et les travaux d'élaboration du Sdsf 3ème génération afin de relancer la dynamique partenariale.

De surcroît, l'évaluation du Sdsf 2019-2022 s'inscrit dans la mise en application du décret du 14 décembre 2021 instituant la mise en œuvre du « Comité Départemental des Services aux Familles ».

# DIAGNOSTIC

Cette partie dédiée au diagnostic ne prend volontairement en compte que les principaux éléments liés aux caractéristiques de la **population**, à l'**évolution des offres d'accueil** ainsi qu'aux **réponses apportées** aux **familles** confrontées aux **situations difficiles**.

Une partie est également consacrée à l'évaluation des **dynamiques partenariales** et à la gouvernance dans la perspective du fonctionnement du **Comité Départemental des Services aux Familles**, prévu par le décret du 14 décembre 2021.

Afin de réaliser ce travail de diagnostic, la méthodologie suivante a été mise en œuvre :

- Analyse statistique, essentiellement à partir des données INSEE, CAF et Conseil Départemental
- Analyse qualitative basée sur 3 questions (voir schéma ci-dessous) réalisée, soit en collectif, soit en individuel par les différents partenaires signataires du Sdsf 2019-2022

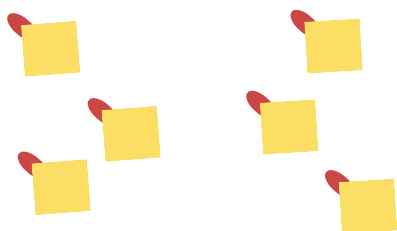
1

“ Partageons nos représentations ! ”

Aujourd'hui de votre point de vue (individuel), le SDSF C'est / Ce n'est pas

C'est

Ce n'est pas...



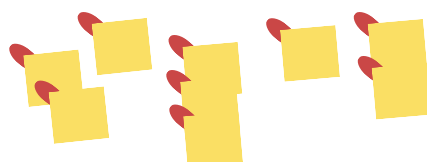
2

“ Réécrivons l'histoire ensemble ! ”

Faisons un bon dans le passé, depuis le 1er SDSF en 2014 à aujourd'hui, et remémorons-nous collectivement les temps forts, les faits marquants (événements organisationnels, structurants, politiques, les actions, ...)

SDSF 1

SDSF 2



3

“ Qu'attendons-nous du SDSF de demain ? ”

Identifions globalement les éléments de blocages et limites au bon fonctionnement du SDSF 2ème G, les signes de progrès, les pistes d'amélioration à envisager et ce que le SDSF 3ème G pourrait nous apporter demain.

Blocages

Progrès

Pistes d'améliorations

Le SDSF de demain

## 1) Contexte socio-démographique :



### Un département peuplé et dense :

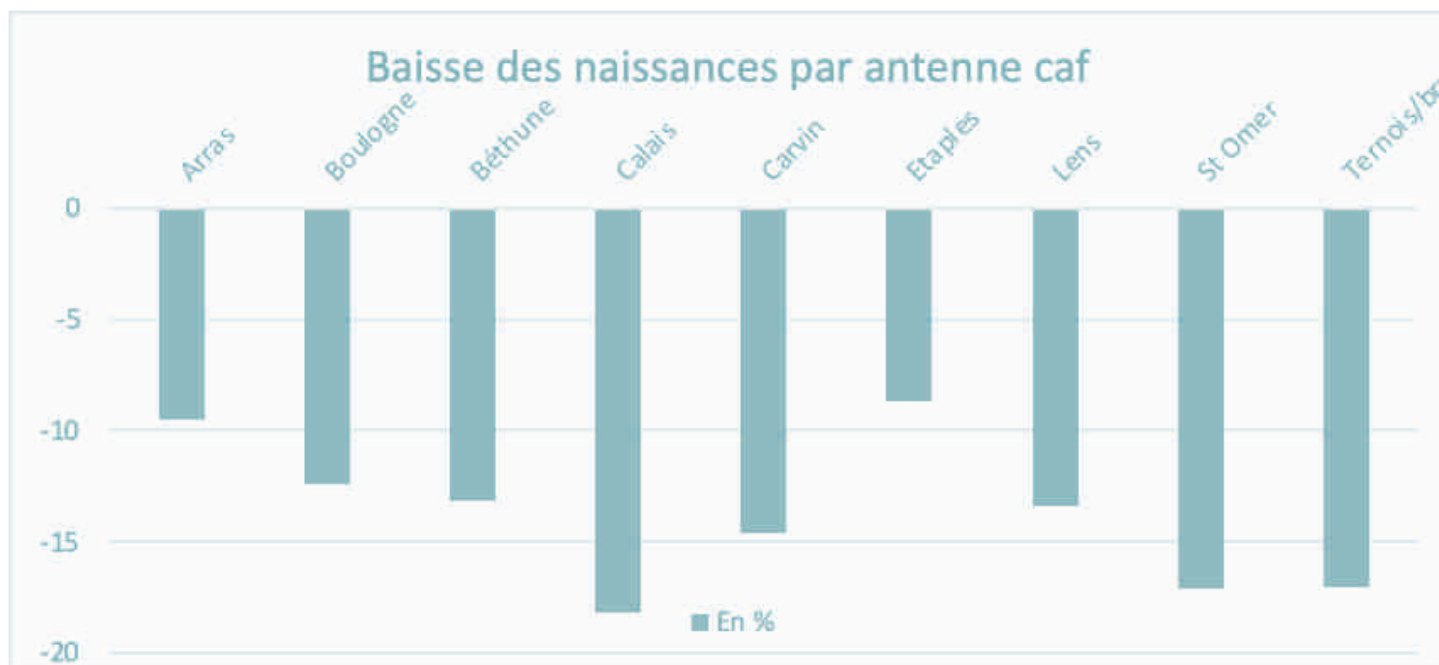
Le département du Pas-de-Calais est composé de 891 communes, 39 cantons et 20 Epci. Il s'étend sur une superficie de 6 671 km<sup>2</sup>.

Avec 1,465 habitants en 2019, population stable depuis 5 ans, le Pas-de-Calais est l'un des départements les plus peuplés de France avec une densité de population de 220 habitants/km<sup>2</sup>. (Moyenne France Métropolitaine : 118,88 habitants/km<sup>2</sup>)

Pour autant, cette densité moyenne de population ne reflète pas les différences importantes existantes sur les territoires, entre les ensembles à dominante urbaine et les secteurs ruraux avec des densités de 100 à plus de 1000 habitants/km<sup>2</sup>.

A l'instar de la tendance nationale, le nombre de naissance est en baisse depuis 5 ans (-13,9 %) et se situe à 15 261 en 2020.

Des écarts sont également à considérer en fonction des territoires.



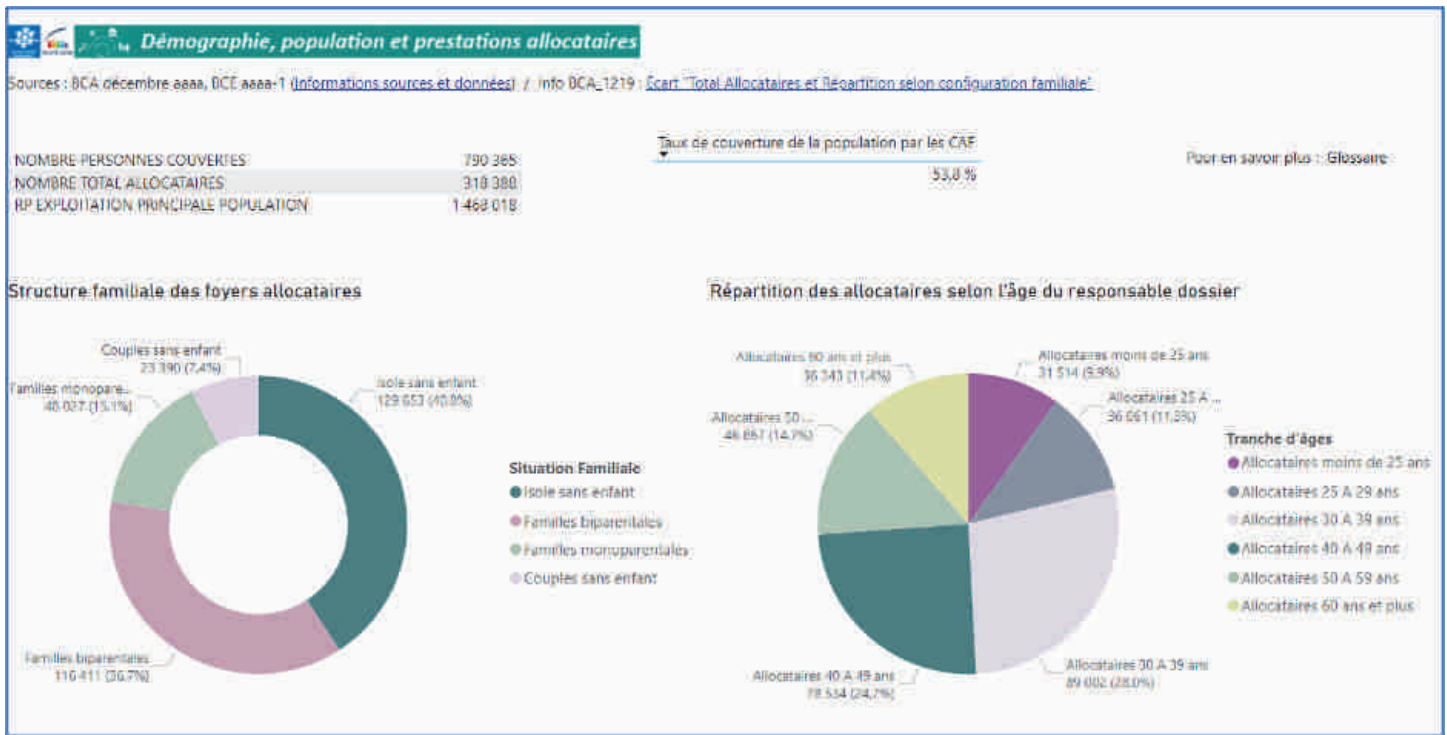
### Une population allocataire importante et en augmentation :

En 2020, le département du Pas-de-Calais compte 318 388 allocataires pour 790 365 personnes couvertes, soit 53,8 % de la population. (+3,7 points par rapport à la couverture nationale)

Ce nombre d'allocataires est également en augmentation de 15 % depuis 2017.

51,6 % des allocataires ont au moins un enfant (36,6 % de couples avec enfants et 15,1 % de familles monoparentales) contre 48,8 % sur le territoire national.





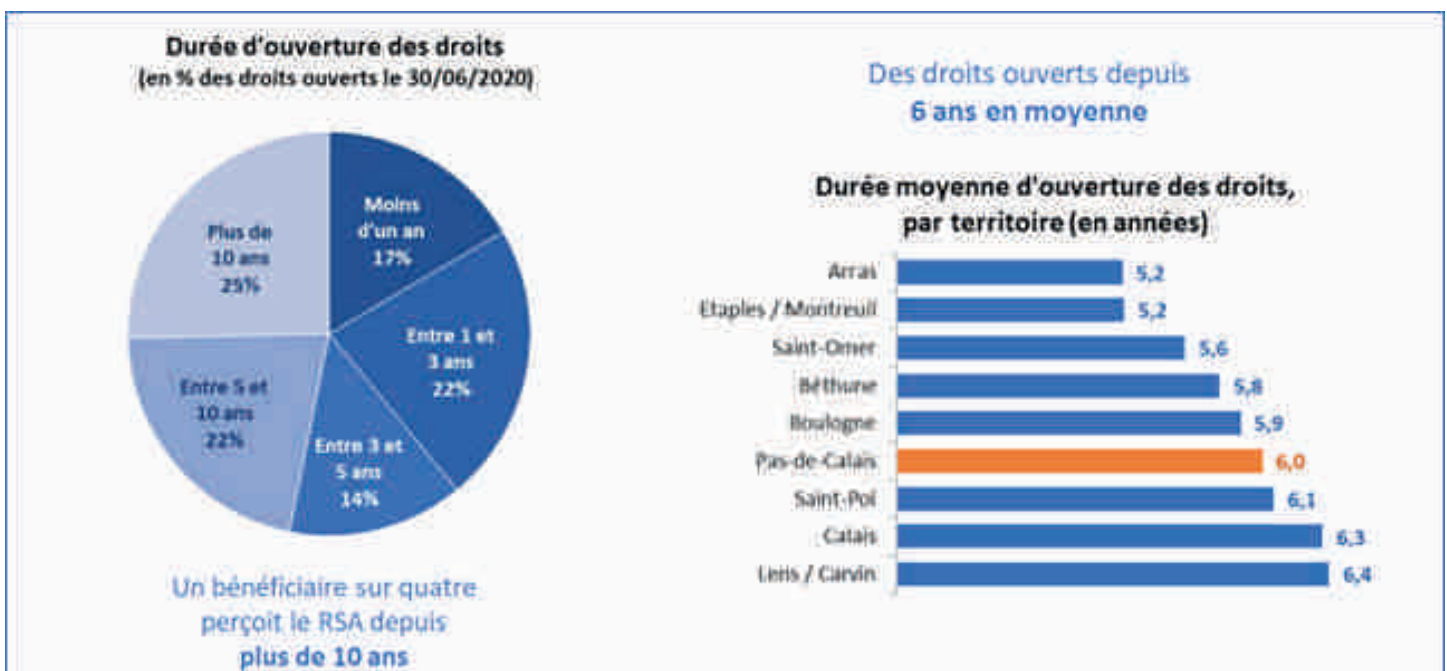
## Des indicateurs justifiant de situations sociales précaires :

La part des foyers allocataires dont les revenus sont composés à 100 % des prestations Caf s'élève à 15,4 % des allocataires, 2 points supérieurs à la moyenne nationale.

De plus, les bénéficiaires du RSA, de la Prime d'Activité et de l'AAH sont également plus nombreux que sur le territoire métropolitain.

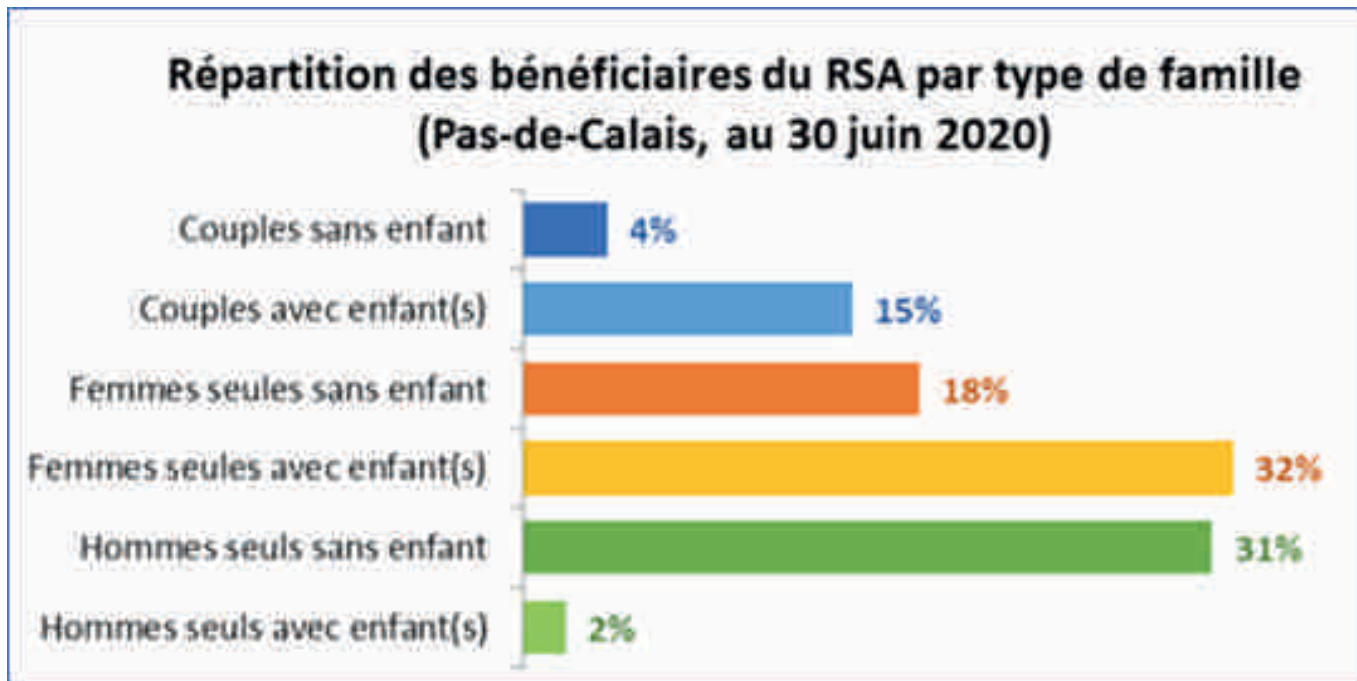
Ainsi, 18 % des allocataires sont bénéficiaires du RSA ; 37 % de la Prime d'Activité et 9 % de l'AAH.

Concernant le RSA, 56 000 allocataires en sont bénéficiaires. Un bénéficiaire sur 4 perçoit le RSA depuis plus de 10 ans. Les droits sont en moyenne ouverts depuis 6 ans avec des différences selon les territoires :



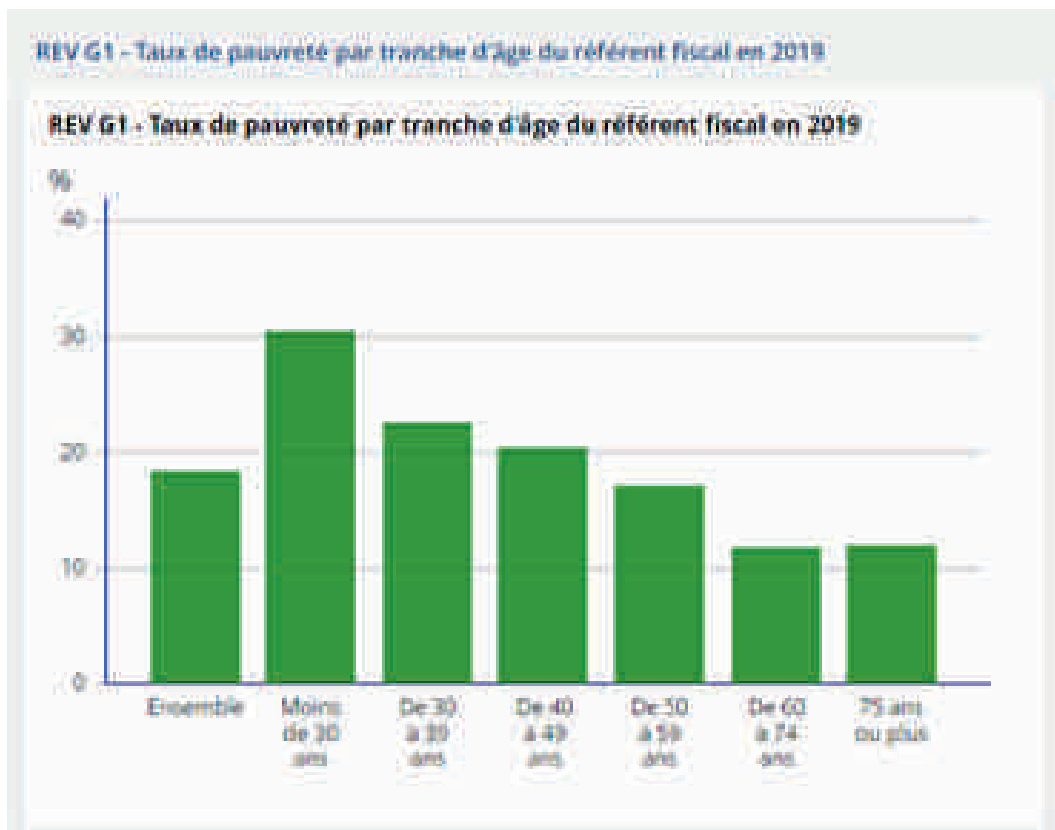


De plus, un allocataire du RSA sur deux a des enfants à charge. Parmi ces allocataires, 32 % sont des femmes avec enfant(s) :



Une proportion importante de foyers allocataires vit sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 135 € (soit 37 % dans le Pas-de-Calais). Dans ces foyers précaires vivent 118 970 enfants.

Avec un taux de pauvreté de 18,4 % en 2019 (en baisse depuis 2014), il est également l'un des plus pauvres. (Moyenne France Métropolitaine : 14,6 %)

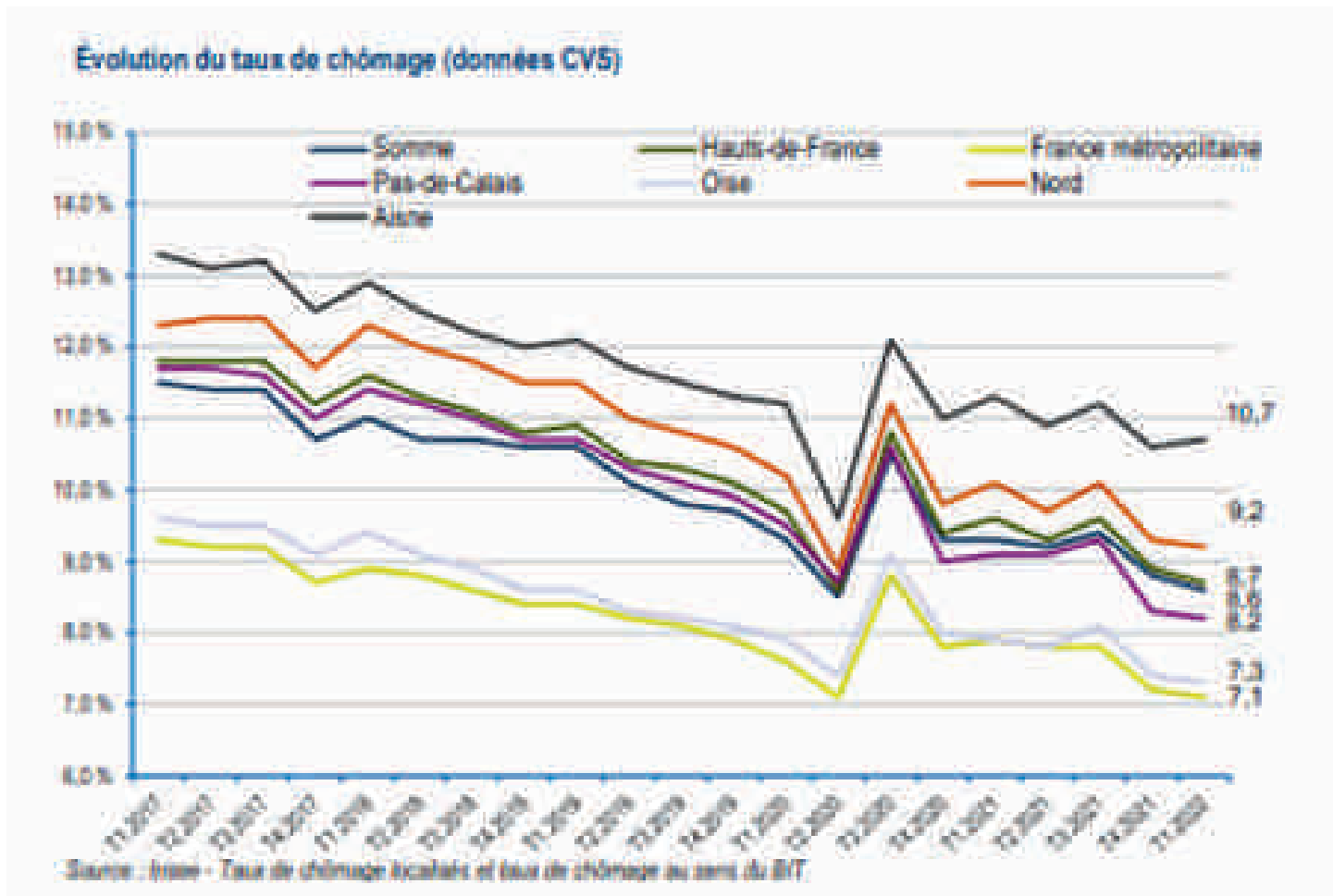


Le Pas-de-Calais est le département métropolitain où le taux de pauvreté des jeunes est le plus élevé : 33,7 % des moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté (29,8 % en région et 22,8 % en France Métropolitaine)

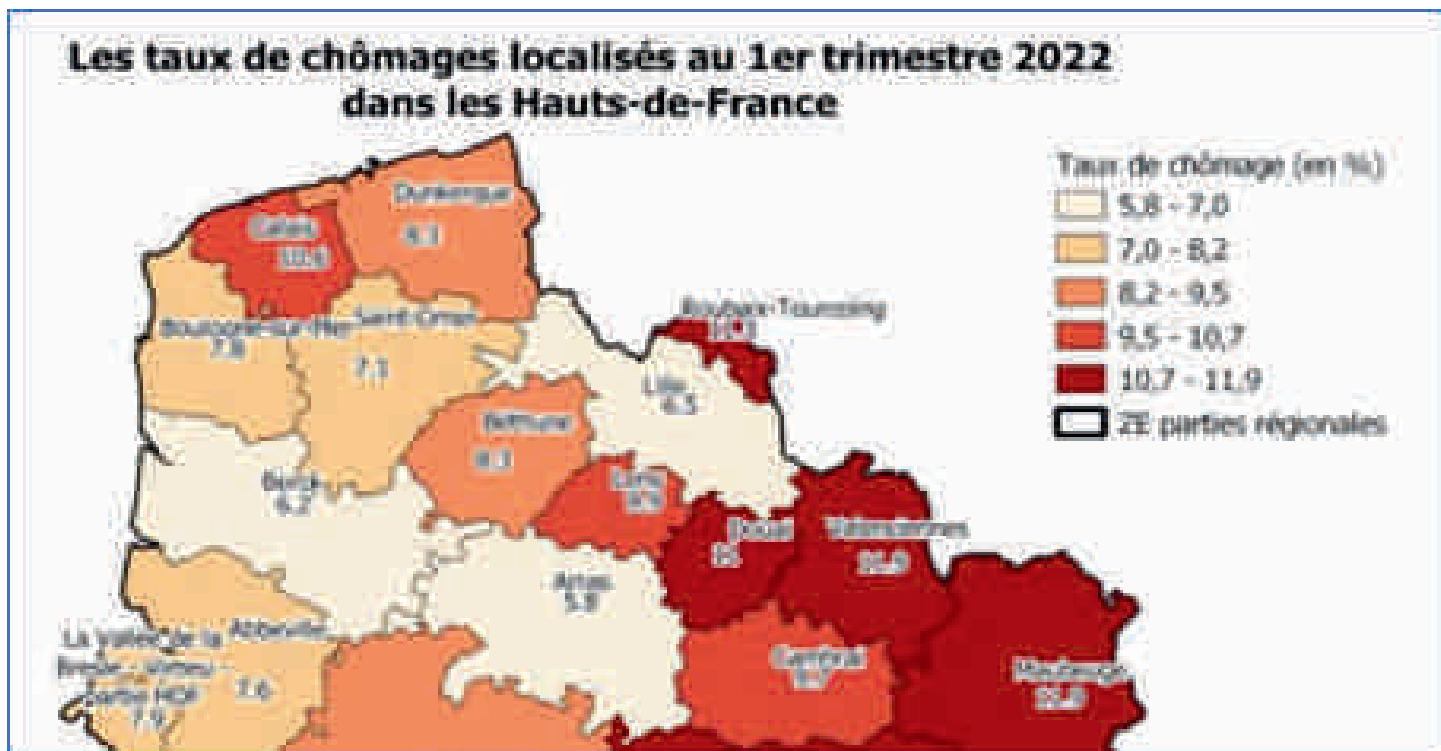
Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLosoFi) en géographie au 01/01/2022

Le taux de chômage de 8,2 %, bien qu'en baisse depuis 2017, est toujours supérieur à la moyenne nationale.



Tout comme la densité de population, des différences notables sont à souligner en fonction des arrondissements. Ainsi, l'arrondissement d'Arras présente un taux de 5,8 % alors que celui de Calais se situe à 10,6 %.



Enfin, le taux d'activité féminine de 64,6 % représente également un indicateur dégradé par rapport à la moyenne nationale se situant à 70,6 %.

## 2) Evolution de l'offre d'accueil des jeunes enfants

**Un nombre de places en accueil collectif en augmentation, essentiellement en mode PAJE :**

Le nombre de places en accueil collectif a augmenté de 23 % entre 2017 et 2021. 86 % des places créées l'ont été en mode PAJE au sein des Micro-crèches.

A noter également qu'entre 2018 et 2021, 170 places PSU ont été fermées pour 163 places PSU créées, soit un solde négatif de – 7 places.

	2017	2018	2019	2020	2021	Évoluti on COG
Nombre de places en accueil collectif	4751	5223	5438	5671	5864	23%
Nombre de places créées en accueil collectif		472	215	233	234	
Part des places créées en PAJE		84.75%	69.77%	90.13%	86.67%	86%
Part des places créés en PSU		12.25%	30.33%	9.87%	13.33%	14%



### Objectif SDSF 2 :

Aider les collectivités à ouvrir des EAJE en mode PSU car actuellement, 82% sont en mode PAJE

### Evaluation :

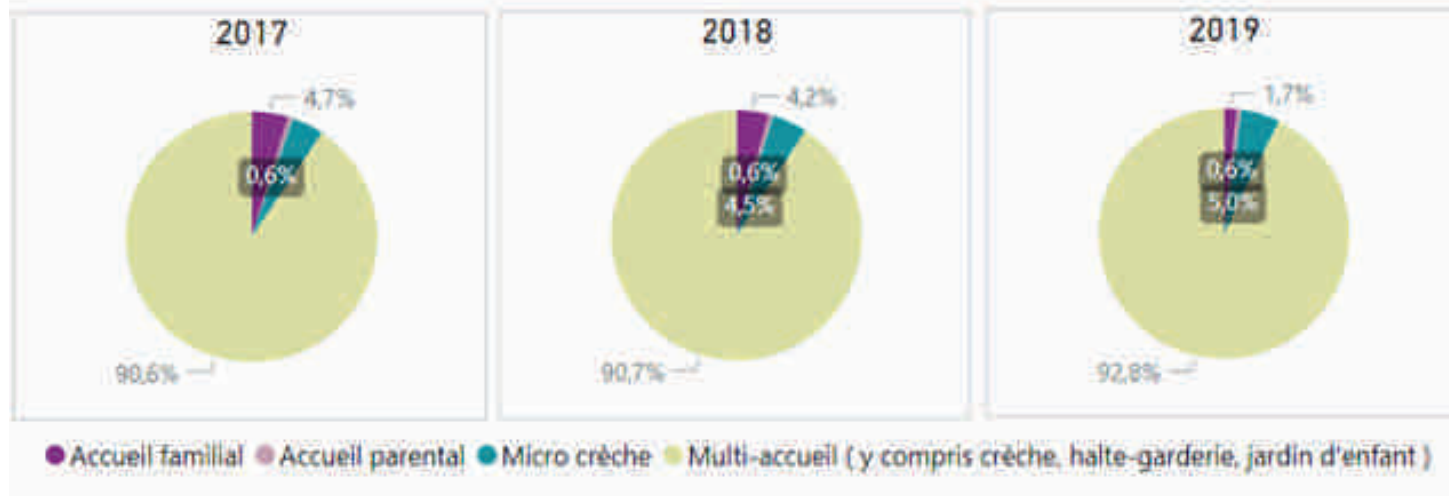
Un outil d'aide à la décision a été créé par la CAF pour inciter les partenaires à développer des places en mode PSU. Force est de constater que la part de places créés en mode PAJE reste toujours élevée.

La question de l'articulation entre d'une part, l'action de la PMI (volet réglementaire et délivrance de l'agrément) et d'autre part, de la CAF (financement en mode PAJE selon certains critères) devra probablement être fixée comme une priorité d'action du SDSF 3ème G.

L'accompagnement des équipements afin d'assurer le maintien des places existantes sera également à renforcer.

En mode PSU, les places concernées se situent en majorité au sein des Etablissements Multi-Accueil :

## Evolution des places EAJE (PSU)

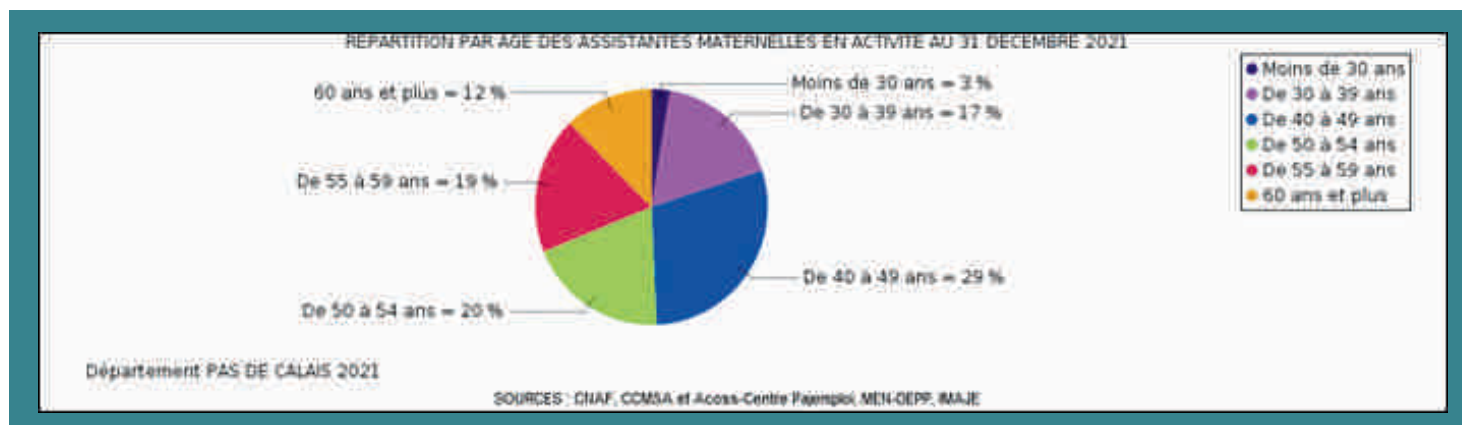


## Un nombre d'assistants maternels et un nombre de places agréées en baisse :

Le nombre d'assistants maternels connaît une baisse de 8,8 % entre 2018 et 2020. Le nombre de places agréées est également en baisse.

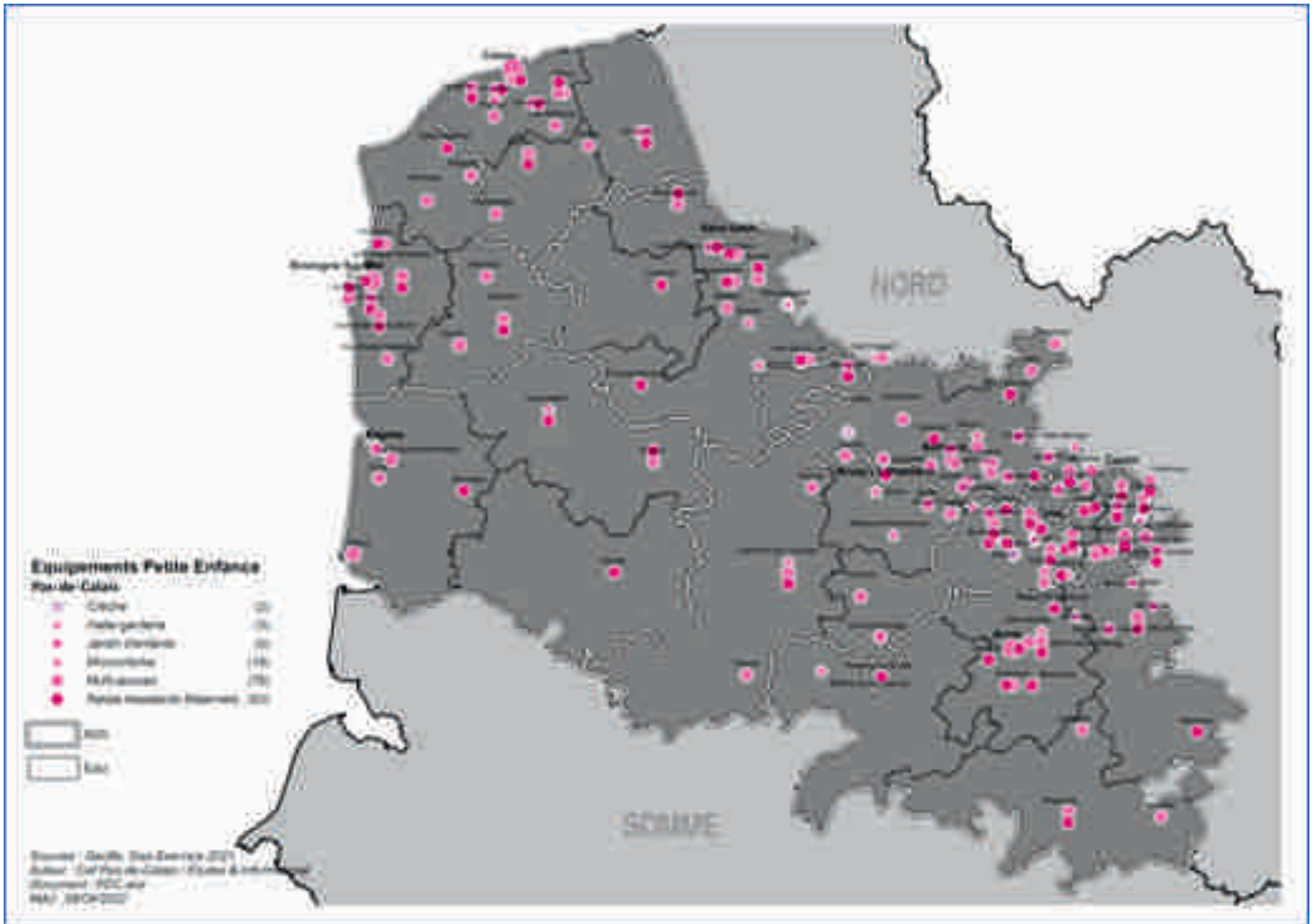
Pour rappel, la baisse était de 2,5% entre 2013 et 2017, ce qui démontre que cette baisse s'accroît au fil des années.

Nombre d'asmat agréées par territoire CD				Nombre de places agréées par territoire CD			
	2018	2019	2020		2018	2019	2020
ARRAGEOIS	1409	1325	1309	ARRAGEOIS	4687	4484	4521
ARTOIS	1911	1750	1667	ARTOIS	6032	5638	5388
AUDOMAROIS	1077	1019	1039	AUDOMAROIS	3781	3560	3488
BOULONNAIS	738	692	663	BOULONNAIS	2375	2251	2204
CALAISIS	956	873	849	CALAISIS	3206	3054	2900
HENIN-CARVIN	812	767	755	HENIN-CARVIN	2507	2373	2353
LENS-LIEVIN	1308	1257	1216	LENS-LIEVIN	3826	3713	3603
MONTREUILLOIS	654	618	581	MONTREUILLOIS	2164	2190	2124
TERNOIS	243	241	228	TERNOIS	792	796	776
<b>DEPARTEMENT</b>	<b>9108</b>	<b>8542</b>	<b>8307</b>	<b>DEPARTEMENT</b>	<b>29370</b>	<b>28059</b>	<b>27357</b>



Cette situation de baisse du nombre d'assistants maternels sur le département peut être liée à un manque d'attractivité du métier ainsi qu'à la pyramide des âges (31,2% des assistantes maternelles en activité ont plus de 55 ans – moyenne nationale : 30,8%)

## Une répartition géographique relativement équilibrée des équipements :



Dans le cadre du Sdsf 2ème génération, une liste de territoires prioritaires avait été établie. (39 communes).

Depuis le 1er janvier 2019, ont ainsi été créées sur ces communes 162 places en mode PAJE (soit 94,2 % des places créées sur les territoires prioritaires) et 10 places en mode PSU (soit 5,8 % des places créées).



### Objectif SDSF 2 :

Favoriser l'installation de nouvelles structures dans les zones les moins pourvues (liste de territoires prioritaires)

### Évaluation :

Il est à noter un nombre relativement important de places créées sur ces territoires prioritaires mais essentiellement en mode PAJE. La volonté de la Caf étant de développer prioritairement des places en mode PSU, il est possible de considérer que ces créations ne font pas systématiquement suite à des démarches proactives des territoires.

## Un territoire quasiment couvert en Rpe :

A ce jour, le territoire du Pas-de-Calais est couvert à 95,9 % par un Relais Petite Enfance (soit à l'échelle communale ou intercommunale) avec 1 Rpe créé depuis le 1er janvier 2019.



### Objectif SDSF 2 :

Étendre les Relais Petite Enfance à tout le département

### Évaluation :

95,5 % des communes couvertes

Les « derniers mètres » étant toujours les plus difficiles, les antennes CAF, malgré leurs interventions auprès des élus, n'arrivent malheureusement pas toujours à convaincre sur l'intérêt de la création de Relais Petite Enfance.

## Les MAM : une évolution toujours importante

Nombre de MAM par territoire CD	2018	2019	2020	Nombre de places en MAM par territoire CD	2018	2019	2020
Arrageois	17	19	23	Arrageois	191	211	262
Artois	16	17	16	Artois	210	232	220
Audomarois	14	19	19	Audomarois	176	236	234
Boulonnais	8	9	9	Boulonnais	79	91	91
Calaisis	3	4	4	Calaisis	40	56	56
Hénin-Carvin	2	4	5	Hénin-Carvin	32	48	60
Lens-Liévin	9	10	11	Lens-Liévin	128	140	152
Montreuillois	3	3	5	Montreuillois	32	32	50
Ternois				Ternois			
<b>DEPARTEMENT</b>	<b>72</b>	<b>85</b>	<b>92</b>	<b>DEPARTEMENT</b>	<b>888</b>	<b>1046</b>	<b>1125</b>

## Un renforcement des collaborations entre la CAF, la PMI et la MSA :

À l'échelle départementale : Mise en place de l'IDEM

L'instance départementale d'informations et d'échanges pour les porteurs de projets EAJE et MAM a été impulsée conjointement par le Conseil Départemental, la CAF et la MSA en 2022. Elle permet aux différents porteurs de présenter leur projet, de bénéficier d'un partage d'informations et de conseils mais également d'être alertés en cas d'implantation prévue sur une zone déjà bien couverte.

À l'échelle locale : des collaborations différenciées en fonction des antennes

En complément de l'IDEM, des collaborations territoriales permettent également d'informer et de guider les partenaires dans leur projet de création d'équipements. Ces collaborations permettent également de renforcer la complémentarité des acteurs.

Par exemple, sur la CABBALR, une commission petite enfance se réunit 5 fois par an avec les porteurs de projets. Une commission stratégique, instaurée dans le cadre de la Ctg, permet de sensibiliser les élus sur des sujets en lien avec la petite enfance.

Sur l'Arrageois, des rencontres régulières ont été instaurées entre l'antenne CAF et la PMI afin de partager les informations relatives aux projets en cours.



## Objectif SDSF 2 :

Mettre en place des séances d'informations conjointes CAF/PMI/MSA à destination des porteurs de projets

### Évaluation :

Instance IDEM créée en mars 2022, 4 rencontres organisées à ce jour, 101 porteurs rencontrés.

(34 Mam et 67 Eaje)

Une réflexion sur la définition d'indicateurs de pertinence sur le lieu d'implantation pourrait s'engager dans le cadre du SDSF 3ème génération.

Depuis leur création en 2010, les MAM ont de nouveau connu un développement important sur la période du Sdsf 2019-2022. 20 MAM ont ainsi été créées entre 2018 et 2020 (+27,8%)

### La scolarisation des enfants de deux ans en école maternelle :

	2017-18			2018-19			2019-20			2020-21			2021-22		
2 ans	Démo*	Elèves	Taux	Démo*	Elèves	Taux	Démo*	Elèves	Taux	Démo*	Elèves	Taux	Démo*	Elèves	Taux
	17 544	4 557	25,97	16 903	4 454	26,35	16 500	4 286	25,98	15 584	3 264	20,94	15 500	3 541	22,85

\*prévision de la démographie des 2 ans estimée par le PASEPA



## Objectif SDSF 2 :

Identifier les solutions susceptibles d'être apportées aux familles afin d'accueillir les enfants de deux ans

### Évaluation :

L'accompagnement des familles permettant de développer l'accueil des enfants de 2 ans à l'école maternelle est à renforcer.

## 3) Évolution de l'offre enfance-jeunesse :

### Un nouveau type d'accueil pour les jeunes avec la PS Jeunes :

Depuis la création de la PS Jeunes, 19 projets, essentiellement portés par des Centres Sociaux, ont été validés sur le Département, pour un total de 24,62 Etp (avec niveau IV validé) et 5,10 Etp (Niveau IV en cours). 12 préfigurations sont également en cours.

A noter la validation d'un projet atypique porté par l'association d'action éducative du Pas-de-Calais (action « Mobil'Asso Jeunes ») avec un rayonnement départemental.



## Objectif SDSF 2 :

Améliorer la couverture territoriale sur l'ensemble du département de structures permettant l'accueil et la prise en charge des adolescents

## Évaluation :

L'agrément PS Jeunes permet d'apporter des réponses aux jeunes et de mieux répondre à leurs besoins en dehors des accueils « traditionnels » au sein des accueils de loisirs.

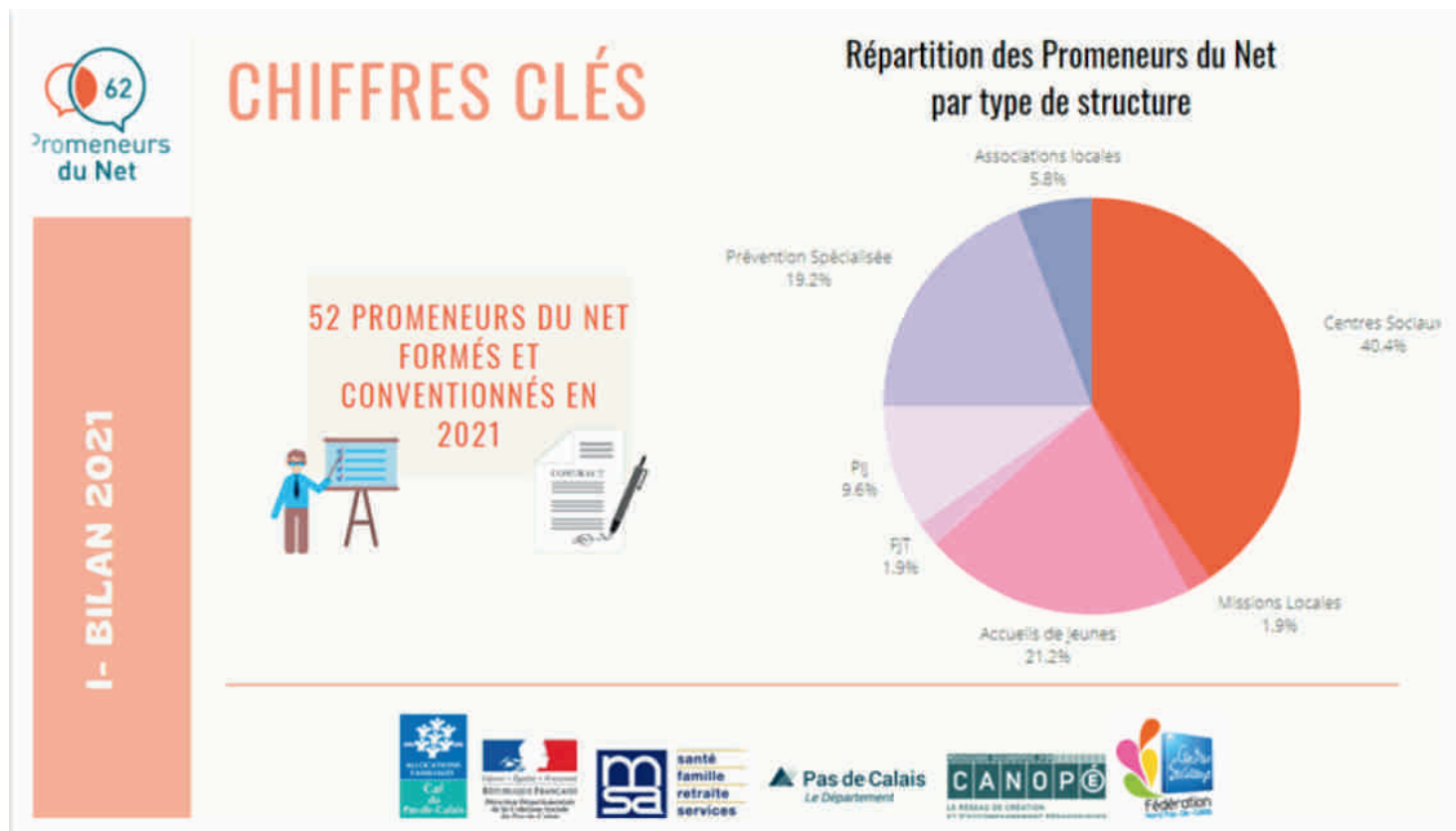
Cependant, à ce jour, l'essentiel des projets est porté par les Centres Sociaux. Il serait donc judicieux, tout en poursuivant le développement quantitatif, de promouvoir le portage de projet PS Jeunes par d'autres acteurs.

## Les Promeneurs du Net, une vraie dynamique de réseau :

Depuis 2017, la Caf du Pas-de-Calais s'est engagée dans le déploiement des Promeneurs du Net avec une démarche partagée entre acteurs institutionnels et de terrain.

En 2019, une convention de partenariat a été conclue entre la Caf, le Conseil Départemental, la MSA et la Fédération des Centres Sociaux.

Le nombre de Promeneurs du net n'a eu de cesse d'augmenter pour arriver à 52 en 2021 répartis au sein de 43 structures différentes. Le réseau s'est également structuré et un partenariat avec l'atelier Canopé permet d'accompagner les Promeneurs du Net dans leur posture, d'enrichir leurs modalités d'intervention.







## Objectif SDSF 2 :

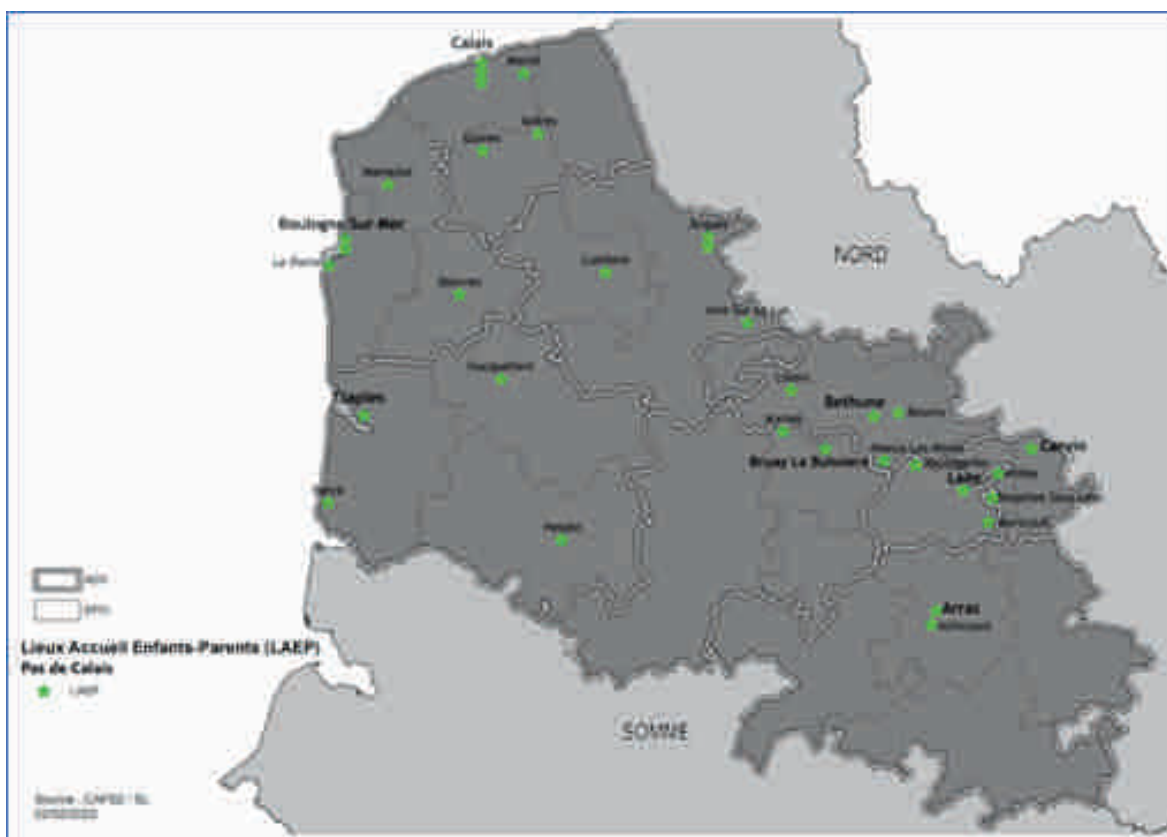
Développer les solutions permettant d'accompagner les adolescents à l'utilisation des réseaux sociaux

### Évaluation :

Le réseau Pdn s'est fortement développé et s'adapte aux besoins des jeunes. Un objectif de 80 Pdn est prévu pour 2023.

## 4) Évolution de l'offre en matière de service à la parentalité :

Un nombre de LAEP en augmentation mais encore insuffisant au regard des besoins :



Le département compte à ce jour 32 LAEP, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2017.



## Objectif SDSF 2 :

Soutenir le développement des lieux d'accueil enfants-parents en partenariat avec les acteurs locaux

### Évaluation :

Le nombre de LAEP est en augmentation significative depuis 2017. Néanmoins, des besoins sont encore à couvrir. De plus, la participation des acteurs du SDSF diffère d'un territoire à l'autre. Des difficultés à recruter des accueillants qualifiés sont également à prendre en considération ainsi qu'un turn-over important dans ces structures.

## Des services de Médiation Familiale et d'Espaces de rencontre en augmentation :

Le nombre d'ETP financés dans le cadre de la Prestation de Services Médiation Familiale est passé de 25 à 33,50 en 2021, soit une augmentation de 34%.

2018		Conventionnement par ADS									
		Boulogne	Calais	Etaples	Saint-Omer	Arras	Saint-Pol	Béthune	Hénin-Carvin	Lens-Liévin	CUMUL
	EPDEF				2	1	2	2	2	1	10
	UDAF	2	1,5	1,5		4			1	1	11
	ADAE	1	2								3
	APSA									1	1
	<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>3,5</b>	<b>1,5</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>25</b>

2021		Conventionnement par ADS											
		Boulogne	Calais	Etaples	Saint-Omer	Arras	Saint-Pol	Béthune	Hénin-Carvin	Lens-Liévin	MFI	Milieu carcéral	CUMUL
	EPDEF				2,5	1	2	2	3	2,5		1	12
	UDAF	2	2	1,5		3,5			1,5	1,5	1		14
	ADAE	2	3,5										5,5
	APSA								2				2
	<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>5,5</b>	<b>1,5</b>	<b>2,5</b>	<b>4,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4,5</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>33,5</b>



### Objectif SDSF 2 :

Soutenir le développement de la médiation familiale et des espaces de rencontre

### Évaluation :

Des services de Médiation familiale et des Espaces de Rencontre en augmentation.

La totalité du département est couverte par ces services.

Une harmonisation territoriale, par gestionnaire et territoire ADS Caf, est assurée.

Pour la médiation familiale, il est à noter :

- Qu'un opérateur (EPDEF) exerce en milieu carcéral

- Que les 4 opérateurs proposent de la Médiation Parent-Ado

- Que l'UDAF propose de la médiation intergénérationnelle et aidant-aidé (dans le cadre d'une expérimentation de la CNAF).

- Pour 2022, l'Udaf développe également un service de Médiation à Distance (1 ETP), notamment pour pouvoir mieux toucher les personnes isolées (mobilité, santé, ...) et les ados, public pour lequel le présentiel, en médiation, est parfois délicat.






Des difficultés de recrutement sont également à mettre en avant. (Manque de professionnels formés)

## Un réseau départemental parentalité très actif :

La circulaire CNAF 2014-017 du 30/04/2014 a précisé les modalités de la mise en œuvre de l'animation départementale parentalité.

Dans ce cadre, lors de la séance du Conseil d'administration du 23/06/2014 puis du 10/12/2018, la Caf du Pas-de-Calais a validé un co-financement de l'animation départementale parentalité, ainsi que la création et le financement de 9 postes de coordonnateur parentalité sur le département (1 par ADS).

Les missions de l'animation départementale parentalité sont :

-  Accompagner les coordonnateurs locaux dans leurs missions
-  Co-animer les 9 comités locaux
-  Concevoir, organiser et animer la journée départementale de la parentalité
-  Proposer un/des temps de ressourcement pour les professionnels
-  Développer la communication via les Info-Réso et le site Parent62.org



### Objectif SDSF 2 :

Garantir la structuration d'un réseau départemental « parentalité » en associant encore plus fortement les EAJE ainsi que les parents fréquentant les équipements de ce réseau

### Évaluation :

Depuis sa création en 2014, le réseau parentalité a mené de nombreuses actions, à l'échelle départementale et locale, et mobilise de nombreux partenaires.

Le travail en lien avec les ADS Caf permet à l'accompagnement complémentaire des acteurs des territoires et le développement de projets.

Concernant la présence des EAJE et des parents dans les Comités Locaux, ces données ne sont pas disponibles à ce jour.

## 5) Actions mises en œuvre pour l'accompagnement des familles confrontées à des situations difficiles :



### L'accompagnement des familles en parcours d'insertion professionnelle :

#### 1) *Un levier d'action national : Les crèches Avip*

Le développement des crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle (Avip), inscrit dans le cadre de la Cog 2018-2022 conclue entre l'Etat et la CNAF, répond à un double objectif : lever les freins à la reprise d'emploi pour les parents et favoriser l'accès aux modes d'accueil pour leurs enfants, qui en sont plus souvent exclus.

Sur le département du Pas-de-Calais, la première crèche AVIP a vu le jour à Liévin, la seconde à Lillers prévue pour 2023. 2 Crèches AVIP sont ainsi labellisées sur le département au 31/12/2022.

Un co-financement du Département, de la CAF, et le cas échéant d'un partenaire local, est dédié à l'activité liée au poste de référent AVIP (salaires et 20% de charges indirectes). Au moins un partenaire local est associé tout au long du projet (ex : CCAS, EPCI...).



## Objectif SDSF 2 :

Poursuivre l'accompagnement des crèches AVIP

### Évaluation :

Force est de constater que le nombre de crèches AVIP reste peu développé sur le territoire malgré un assouplissement des critères.

Un travail d'identification des freins sera à mener.

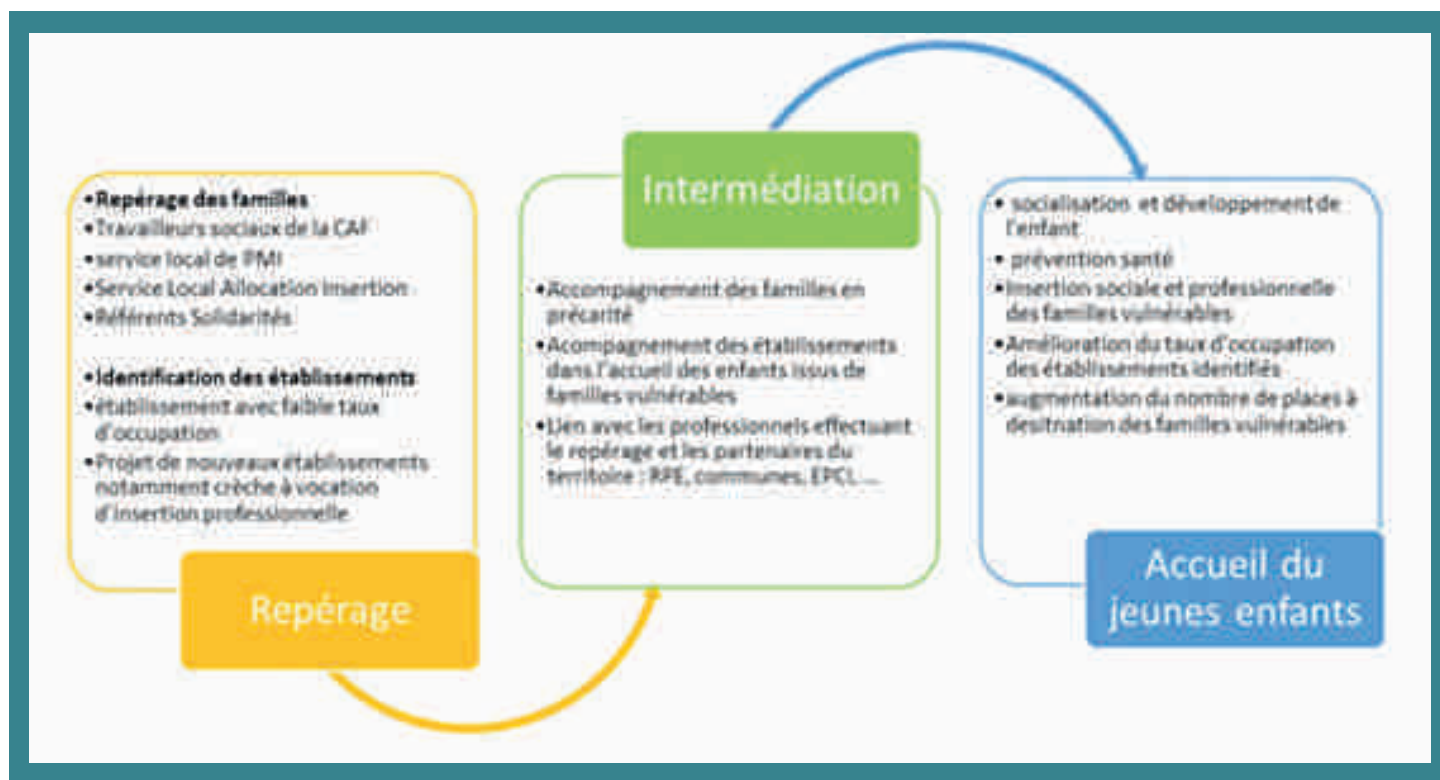
## 2) La mise en œuvre des Inter-médiatrices Petite Enfance, projet « accueil pour tous »

Le projet « accueil pour tous » a été initié par la Caf du Pas-de-Calais et le Conseil Départemental par le biais de l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par l'Etat dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté.

Il a pour objectif d'accentuer la socialisation des jeunes enfants de familles vulnérables afin de rompre avec les phénomènes de reproduction de la pauvreté et de garantir à toutes les familles du territoire l'égalité d'accès à une EAJE.

Des inter-médiatrices présentes sur les territoires accompagnent ainsi les familles en précarité à partir de repérages effectués par différents partenaires (Caf, Pmi, CCAS, ...)

Principe de fonctionnement du projet « accueil pour tous » :



Activités du service « accueil pour tous » :

Dates	Nombre de prescriptions	Nombre d'attente avant entrée dans dispositif	Nombre de refus entrés dans le dispositif	Nombre situations hors dispositif	Nombre d'entrées dans le dispositif	Nombre entrées effectives en EAJE	Nombre de solutions alternatives (Ass mat ...)	Nombre entrées programmées	Nombre de propositions intermédiaires (LAEF, Ateliers parents/enfants...)	Nombre d'abandon des familles suivies	Nombre de sorties
31/12/2022	406	49	42	42	273	104	21	22	44	32	73
31/05/2023	221	25	54	16	145	59	9	20	35	47	57
<b>Total:</b>	<b>627</b>	<b>25</b>	<b>96</b>	<b>58</b>	<b>418</b>	<b>163</b>	<b>30</b>	<b>21</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>130</b>

DATES	Nombre de prescriptions	CAF	PMI	SLAI + Partenaires	Autres
31/12/2022	406	35	145	205	21
31/05/2023	221	26	70	108	21
<b>TOTAL</b>	<b>627</b>	<b>61</b>	<b>215</b>	<b>313</b>	<b>42</b>

## L'accompagnement des familles ayant des enfants en situation d'handicap :

### 1) Le bonus « Inclusion handicap » au sein des EAJE

Les différents freins rencontrés par les EAJE (besoin de formation des personnels, besoin de temps de concertation entre les professionnels et les parents plus importants, ...) ont guidé l'adoption par la CNAF d'un bonus « inclusion handicap », entré en vigueur au 1er janvier 2019. Ce bonus est versé en fonction du % d'enfants accueillis selon différents critères (bénéficiaires de l'Aeeh, prise en charge par un Camsp, ...)

	MONTANT DROIT BONUS INCLUSION HANDICAP	NOMBRE HEURES FACTUREES POUR LES BENEFICIAIRES AEEH	NOMBRE INSCRITS BENEFICIAIRES AEEH	NOMBRE INSCRITS AEEH DETECTION
TOTAL EQUIPEMENTS PSU	200 938,13 €	24793	202	87
Equipements PSU ayant déclaré des enfants en situation de handicap en 2021 (situation à fin septembre 2022)				



### Objectif SDSF 2 :

Renforcer l'accompagnement des EAJE afin que soit davantage pris en compte l'accueil des enfants porteurs de handicap

### Évaluation :

En 2021, 79 équipements PSU (soit 92 % des équipements) ont bénéficié du bonus handicap. En moyenne, 2,5 enfants bénéficiaires d'Aeeh sont accueillis dans ces équipements.

Cependant, au-delà des aspects positifs liés au bonus handicap, le travail d'accompagnement auprès des professionnels, élus et parents est à poursuivre.

## 2) Les interventions du Pôle Handicap "Gamins Exceptionnels"

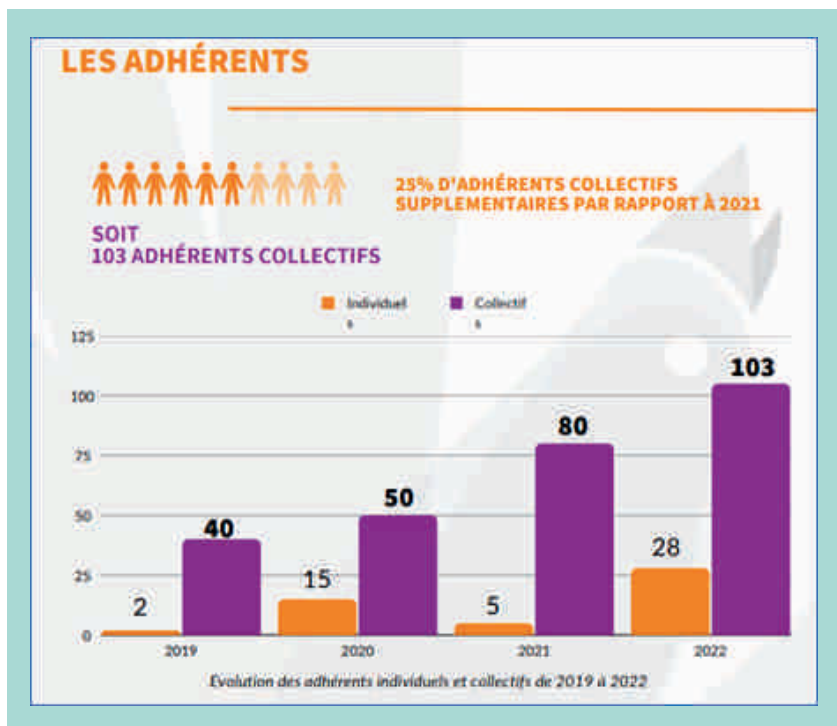
Le pôle ressources handicap/parentalité est né en 2015 de la volonté essentielle de résoudre les problèmes que rencontrent les parents d'enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap dans l'accueil et l'accompagnement de leur enfant en milieu ordinaire.

A ce jour, l'association propose ses services à **103 partenaires adhérents** : EAJE, RPE, MAM, Accueils de Loisirs, associations de jeunesse et d'éducation populaire, ...



En 2021, tous supports confondus, plus de **340 participants** ont été sensibilisés sur l'accueil des enfants en situation de handicap.

Sur la période du Sdsf, l'association a également accompagné **166 enfants** à besoins particuliers pour leur offrir un temps d'accueil de qualité, anticiper et mettre en place les adaptations nécessaires à l'accueil, en lien avec l'équipe pédagogique.





## Objectif SDSF 2 :

Accompagner plus fortement les parents à l'annonce du 1er diagnostic mais aussi à trouver la prise en charge adaptée de leur enfant

### Évaluation :

Le nombre d'enfants accompagnés par l'association pour leur inclusion en EAJE ou Accueil de Loisirs est en forte augmentation mais ne répond probablement pas à l'ensemble des besoins.

La question de l'accompagnement lors de l'annonce du 1er diagnostic n'a, quant à elle, pas été abordée.



## Objectif SDSF 2 :

Renforcer les actions de prévention auprès des parents et des professionnel(le)s dans les EAJE, MAM

### Évaluation :

De nombreuses actions de sensibilisation ont été menées auprès des professionnels.

## L'accompagnement des familles précaires et à faibles ressources :

### 1) *Le bonus « mixité sociale » au sein des EAJE*

Pour contribuer à lever les freins à l'accueil des enfants issues de familles modestes, un bonus « mixité sociale » a été mis en œuvre par la CNAF au 1er janvier 2019 en lien avec les préconisations issues de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté. L'objectif de ce bonus est de faciliter l'adaptation du projet d'accueil pour mieux répondre aux besoins spécifiques et de compenser les manques de recettes pour l'accueil de familles se caractérisant, en général, par des volumes d'accueil et des amplitudes moins importantes. Il s'applique à toutes les places de la structure. Il est versé selon le montant horaire moyen des participations familiales si celui-ci se situe en dessous de 1,25 €.





## Objectif SDSF 2 :

Renforcer l'accompagnement des EAJE afin que soit davantage pris en compte l'accueil des enfants issus de familles fragilisées

### Évaluation :

Un accompagnement et une sensibilisation des EAJE à l'importance de l'accueil des enfants issus de familles fragilisées existaient dans le département du Pas-de-Calais avant la mise en œuvre du bonus mixité. Celui-ci a ainsi pu renforcer l'accompagnement proposé.

A noter que cette prise en compte de la mixité et de l'accueil des enfants issus des familles fragilisées n'est pas toujours mise en œuvre dans les Micro-crèche PAJE, en particulier celles non soutenues par la Caf dans le cadre des aides à l'investissement.

## 6) Dynamiques partenariales et gouvernance dans le cadre du SDSF 2019-2022 :



### Une appropriation du contenu du schéma en demi-teinte :

Un manque de communication à l'interne de chaque partenaire n'a pas permis une véritable appropriation du contenu (enjeux, orientations, actions, ...) du Sdsf 2019-2022.

De plus, la période de crise sanitaire avec ses confinements successifs, la priorisation ou l'arrivée de nouvelles activités n'a pas non plus été propice à une appropriation partagée du Sdsf.

### Une communication à renforcer sur les territoires :

Les travaux d'évaluation menés, entre autres, auprès des équipes de la Caf ont permis de mettre en avant la nécessité de renforcer la communication auprès des territoires pour que le Sdsf soit davantage visible, connu et qu'il devienne ainsi un outil du quotidien. La communication est à envisager auprès des élus, des différents partenaires mais également auprès des familles pour renforcer la dimension "politique" du schéma.

## Aujourd'hui de votre point de vue, le SDSF...

### Ce n'est pas...

Très visible



Connu sur les communes et territoires

Connu sur les territoires



Assez connu par les acteurs territoriaux



...Très connu et utilisé au niveau local (EPCI)



...Vraiment connu et partagé par l'ensemble des "cosignataires" (Educ Nat?)



Toujours connu sur les territoires (élus, partenaires...)



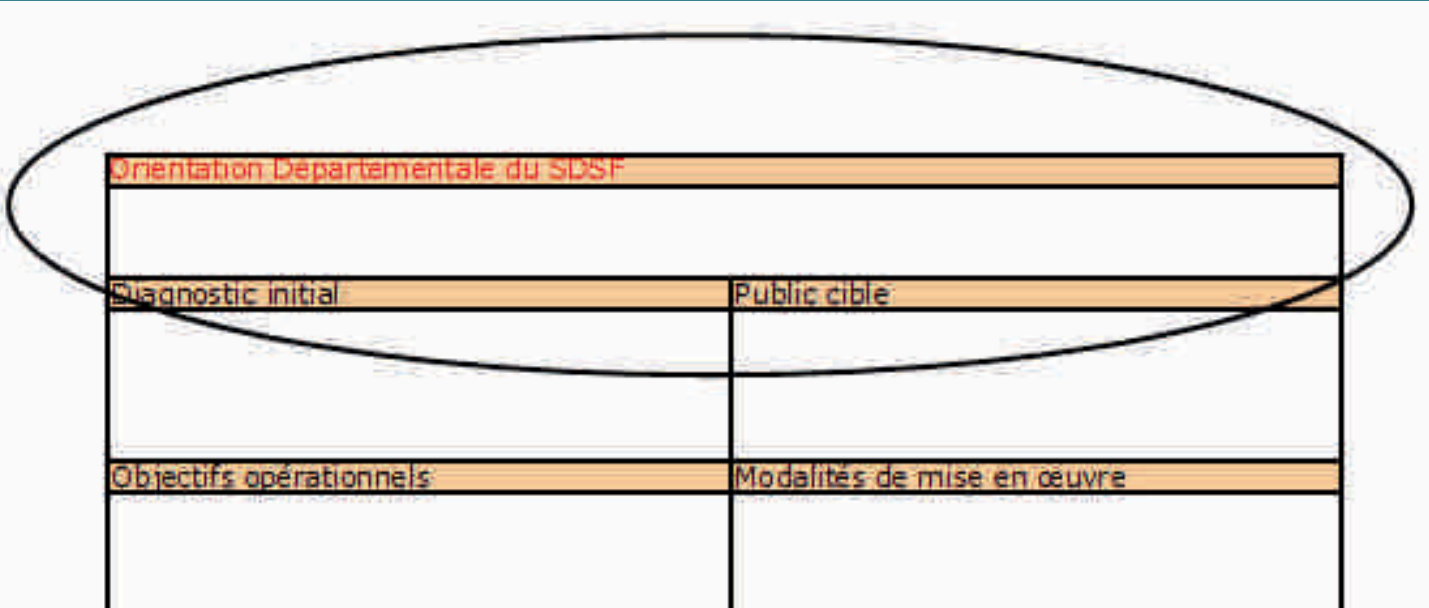
Outil au quotidien



## Propositions :

- Envisager une communication adaptée pour les familles (à relayer par les différents partenaires)
- Intégrer plus systématiquement une communication sur le Sdsf sur le site parents62.org
- Intégrer davantage les orientations du Sdsf dans les travaux menés dans le cadre des Ctg
- Intégrer la référence à/aux orientation(s) Sdsf dans les fiches actions Ctg

A ce jour, un article relatif à la déclinaison du Sdsf est intégré dans les Ctg signées par la Caf sur les territoires mais cela ne semble pas suffisant.



Orientation Départementale du SDSF	
Diagnostic initial	Public cible
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre

### Une meilleure articulation à trouver entre l'échelon départemental et l'échelon local :

L'évaluation réalisée auprès des acteurs des différents signataires permet de pointer la nécessité de mieux articuler les deux échelons d'intervention : départemental et local.

L'objectif serait de définir une logique de « balancier » permettant d'une part, aux territoires d'alimenter les travaux départementaux du Sdsf et d'autre part, aux territoires d'inscrire leur action dans le cadre des orientations/priorités fixées dans le cadre du Sdsf.

## Le Sdsf doit...

...se traduire au niveau local dans le Projet Social de Territoire des CTG  
♥<sup>2</sup>

...S'inscrire dans les CTG  
♥<sup>1</sup>

...doit permettre un cadrage départemental pour développer des actions innovantes sur les territoires

...répondre au plus près des besoins des familles du territoire

...être un schéma qui doit irriguer les projets sociaux de territoire / mais aussi se nourrir des réalités de territoires et des CTG  
♥<sup>2</sup>

Définir un pilotage territorial pour le faire vivre au niveau local

## Propositions :

- Faire des instances de pilotage des Ctg les espaces de travail permettant de faciliter l'articulation entre le niveau départemental et local
- Prévoir une communication/présentation des initiatives locales répondant aux orientations du Sdsf ou les actions innovantes menées dans un objectif éventuel de généralisation (Par exemple, présentation d'actions lors des rencontres du Cdsf ou par le biais d'une newsletter Sdsf, d'un espace collaboratif partagé)

**Le SDSF : un levier pour développer les démarches partenariales, la coopération, la coordination entre les différents acteurs :**

Malgré les freins et limites évoqués dans le cadre de l'évaluation, tous les acteurs s'accordent à dire que le Sdsf est un levier important pour renforcer les dynamiques partenariales.



Démarche partenariale

Un moyen de coordonner des acteurs

Un moyen de tenter de faire travailler des institutions ensemble, en espérant certaine forme de cohérence.

Une instance de partage, de réflexion et de coordination



Un outil qui développe ou renforce les articulations départementales pour des effets concrets en matière de services aux familles

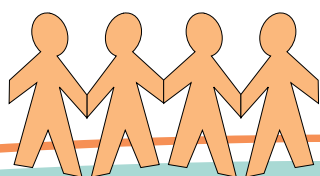
Outil sensé être un moyen de coordination d'acteurs



L'impulsion de faire ensemble

Un format dont l'objectif est le dialogue, l'efficience ?

Une instance permettant l'impulsion d'une dynamique partenariale



## Propositions :

- Définir collectivement, au moment de l'élaboration du Sdsf 3ème G, les questions évaluatives envisagées et les indicateurs de réalisations et de résultats

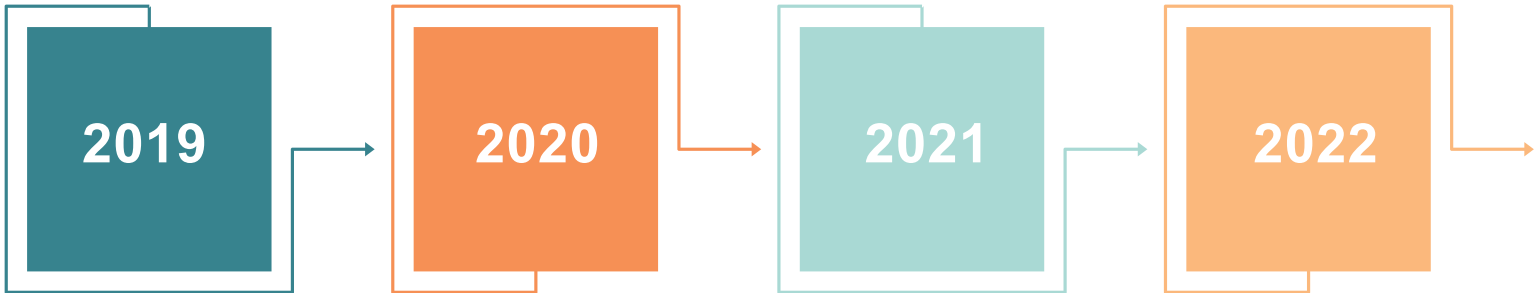
Exemple de questions évaluatives et d'indicateurs :

- Dans quelle mesure le Sdsf a permis de développer une meilleure coordination des acteurs ?  
Indicateurs : nombre d'instances du Cdsf, du Comité de Pilotage, nombre d'instances favorisant la transversalité, nombre d'outils partagés, taux de satisfaction des partenaires impliqués, ...
- Dans quelle mesure le Sdsf a eu un impact sur les actions menées sur le territoire ?  
Indicateurs : nombre d'actions menées dans les Ctg répondant aux orientations du Sdsf, évolution du nombre de projets menés conjointement entre plusieurs partenaires, ...

## Quelques actions emblématiques du SDSF 2019-2022 :

Convention de partenariat CAF "Département - MSA et fédération des Centres Sociaux sur la coordination "Promeneurs du Net"

Mise en place du dispositif d'intermédiaires Petite Enfance dans le cadre de l'AMI "Accueil pour tous"



Coordination CAF/ PMI/ Etat pour l'orientation des personnels prioritaires en recherche d'un mode de garde lors de la crise de la COVID-19

Mise en place de l'Instance IDEM (Instance départementale d'informations et d'échanges pour les porteurs de projets Eaje et Mam entre la CAF, la PMI et la MSA

# ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PLAN D' ACTIONS DU SDSF 2023-2026

## 1) Définition des orientations stratégiques :



Au regard du calendrier de mise en œuvre du Sdsf 2023-2026, il a été convenu de faire valider, dès l'installation du Cdsf, les orientations de ce futur Schéma.

Ces orientations, volontairement transversales et englobantes, ont fait l'objet d'échanges entre les différents acteurs signataires du Sdsf précédent.

Le Cdsf du 17 janvier 2023 a ainsi validé, en l'état, les 4 orientations suivantes :

Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents

Orientation 1

Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service

Orientation 2

Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques

Orientation 3

Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département

Orientation 4

A partir de ces 4 orientations stratégiques, les membres du Comité de Pilotage (Etat, Caf, Conseil Départemental, Mdp, Msa, Education Nationale, Association des Maires du Pas-de-Calais et Udaf) ont réfléchi à la déclinaison opérationnelle à partir de la méthodologie suivante :

Pour chaque orientation du Sdsf 2023-2026 :

Quelles sont les problématiques prioritaires sur lesquelles vous souhaiteriez un engagement collégial dans le cadre du Sdsf ?

Quelles sont les réponses déjà existantes à maintenir ?

Quelles sont les réponses existantes à développer ?

Quelles sont les réponses nouvelles à créer ?

## 2) Définition du plan d'actions :



L'ensemble des éléments récoltés a fait l'objet d'une synthèse (voir annexe 2) partagée lors du Comité de Pilotage du 21 mars 2023.

Cette base de travail a permis l'élaboration d'un plan d'actions composé de 9 actions différentes :

### Pour l'orientation 1

« Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents » :

- Action 1 : Construction d'un plan départemental « développement des projets passerelles »
- Action 2 : Création d'outils départementaux de communication-promotion-sensibilisation
- Action 3 : Construction de « nouvelles réponses » : EAJE éphémères, itinérance, ...

### Pour l'orientation 2

« Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service » :

- Action 4 : Régulation et développement de l'offre petite enfance
- Action 5 : Structuration départementale de l'offre d'accompagnement pour les jeunes

### Pour l'orientation 3

« Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques » :

- Action 6 : Structuration d'une offre départementale d'accompagnement pour les familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle : AVIP, inter-médiatrices, ...
- Action 7 : Structuration du réseau départemental « Pôle Handicap »

### Pour l'orientation 4

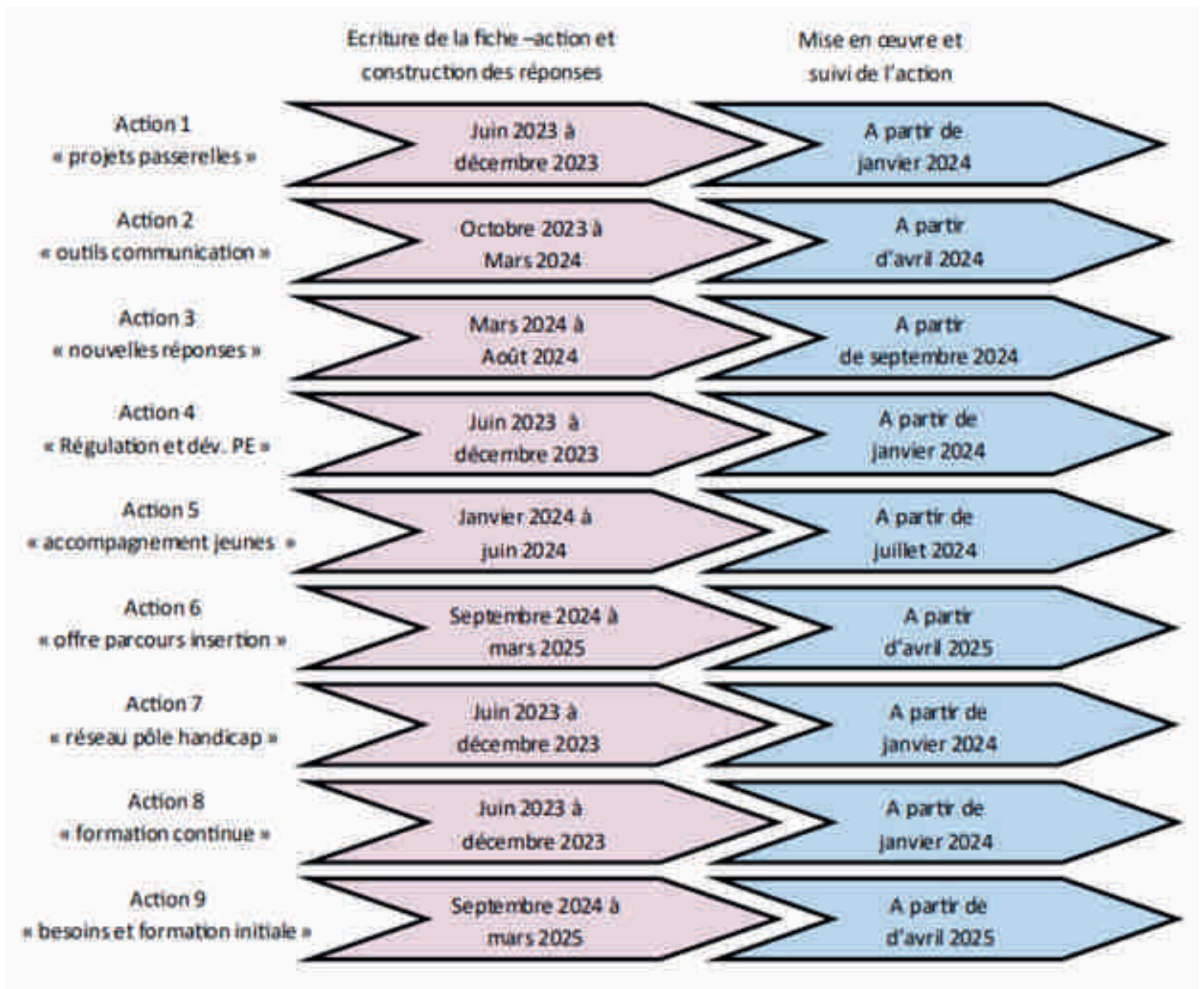
« Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département » :

- Action 8 : Construction d'un plan départemental de formation continue pour les professionnels
- Action 9 : Adéquation entre besoins et offre de formation initiale (travaux non engagés à ce jour, dans l'attente d'un échange avec le Conseil Régional)

### 3) Calendrier de mise en œuvre des actions :

Des groupes de travail ont ensuite été mis en œuvre, pilotés et co-pilotés par les institutions présentes dans le Comité de Pilotage. Les différents acteurs du Cdsf ont été invités à participer à ces groupes. D'autres acteurs ont pu également être associés au regard de leur expertise sur les sujets traités.

Afin de pouvoir mener ces travaux dans des échéances raisonnables permettant l'atteinte effective des objectifs visés, il a été proposé aux pilotes/co-pilotes d'échelonner l'écriture des fiches-actions ainsi que la mise en application opérationnelle des actions. Ainsi, alors que les groupes de travail devaient se réunir initialement pour une durée limitée, ceux-ci pourront se poursuivre sur la durée du Schéma pour devenir des groupes techniques/comités de suivis des actions.



Les différentes Fiches-Action sont présentées en annexe 3.

## 4) Principes complémentaires à prendre en compte dans la mise en œuvre du Sdsf :

En complément des orientations stratégiques, différents principes ont également été actés afin de garantir la réussite de la démarche :

### Développement de la communication :

- Intégrer plus systématiquement une communication sur le Sdsf sur le site parents62.org
- Développer des outils de communication à destination des familles afin d'évoquer les actions du Sdsf. Un « logo Sdsf » permettant de créer une identité visuelle propre au Sdsf pourrait être créé.
- Prévoir une communication/présentation des initiatives locales répondant aux orientations du Sdsf ou les actions innovantes menées dans un objectif éventuel de généralisation (Par exemple, présentation d'actions lors des rencontres du Cdsf ou par le biais d'une newsletter Sdsf, d'un espace collaboratif partagé)

### Articulation entre l'échelon départemental et l'échelon local :

- Intégrer davantage les orientations du Sdsf dans les travaux menés dans le cadre des Ctg
- Intégrer la référence à/aux orientation(s) Sdsf dans les fiches actions Ctg
- Prévoir la participation de l'ensemble des institutions signataires du Sdsf dans les instances locales des Ctg

### Développement des liens entre le Sdsf et le Réseau Parentalité :

- Développer les partenariats avec les coordonnateurs parentalité sur tous les territoires
- Impliquer l'animation départementale parentalité dans les instances du Sdsf

### Développement d'une offre de soutien à la parentalité de proximité :

- Développer des lieux et une offre d'accompagnement coordonnée pour les parents en prenant en compte les besoins spécifiques tels que l'accompagnement des adolescents, les situations de violences intra-familiales, le répit parental ou encore les situations d'illettrisme

### Développement de la synergie entre le Sdsf et le Sdavs :

- Prendre davantage appui sur les Centres Sociaux et les EVS afin d'apporter des nouvelles réponses aux besoins des familles en lien avec les orientations du Sdsf. (Pour rappel, il est prévu, à terme, une intégration du Sdavs dans le Sdsf)





# ÉVALUATION

Les partenaires souhaitent que l'évaluation du Schéma soit menée au fil de l'eau, au service du pilotage stratégique du Schéma.

Cette évaluation « in itinere » doit permettre :

- D'obtenir des éléments portant sur le développement des coopérations et des dynamiques partenariales dans le cadre du Sdsf
- De disposer d'éléments actualisés d'état des lieux des services aux familles et d'analyse des besoins des familles et des territoires, pour définir annuellement une feuille de route adaptée et évolutive
- D'effectuer un bilan annuel des actions menées, à la fois dans leur réalisation et dans leurs résultats

Ces trois volets (« Dynamiques partenariales », « Besoins des familles » et « Bilan des actions ») seront présentés chaque année au Comité Départemental des Services aux Familles. Ils sont composés d'éléments d'analyse qualitatifs, issus des remontées des acteurs de terrain, et d'indicateurs quantitatifs.

Les indicateurs quantitatifs seront définis dans **trois domaines** :

- Des indicateurs portant sur la coordination et les dynamiques partenariales
- Un socle d'indicateurs qui permettra de suivre chaque année les grandes évolutions des services aux familles (socle basé sur les indicateurs nationaux et complété par des indicateurs locaux jugés pertinents par les signataires du Sdsf)
- Des indicateurs ad hoc, définis pour chaque fiche-action, en lien avec les orientations stratégiques du Sdsf et les actions menées dans les Ctg

Domaine	Intitulé de l'indicateur	Source
« Dynamiques partenariales »	Nombre d'instances CDSF / an	Suivi par le Secrétariat Général du Sdsf
	Nombre de Comité de pilotage / an	Suivi par le Secrétariat Général du Sdsf
	Nombre de rencontres des Groupes de Travail/Comités Techniques/Comités de suivi	Suivi par le Secrétariat Général du Sdsf
	Nombre d'outils partagés (ex : plaquette d'info avec plusieurs partenaires signataires du Sdsf)	Suivi par le Secrétariat Général du Sdsf
	Nombre d'actions menées dans les Ctg répondant aux orientations du Sdsf	Tableau de suivi départemental Ctg CAF
	Nombre de projets menés conjointement entre plusieurs partenaires sur les territoires	Tableau de suivi départemental Ctg CAF
	Mobilisation des partenaires signataires du Sdsf dans les instances Ctg	Antennes CAF
	Taux de satisfaction des partenaires impliqués dans le Sdsf	Questionnaire de satisfaction

« Besoins des familles »	Petite enfance	Taux de couverture tous modes d'accueil	Source CNAF
		Capacité d'accueil par type d'accueil	Source CNAF
		Nombre de familles bénéficiaires par type d'accueil	Source CNAF
		Nombre d'Eaje PSU actifs au 31/12	Source CNAF
		Nombre de places PSU bénéficiant du bonus territoire	Source CNAF
		Nombre d'Eaje bénéficiant d'un plan d'aide aux structures en difficulté de la Caf	Source CAF PdC
		Nombre d'heures facturées en Eaje PSU pour les enfants bénéficiaires de l'Aeeh ou en cours de détection	Source CNAF
		Part des Eaje PSU bénéficiant du bonus handicap	Source CNAF
		Nombre d'Eaje PSU implantés en QPV au 31/12	Source CNAF
		Nombre de places Eaje PSU implantés en QPV au 31/12	Source CNAF
		Part des Eaje PSU ayant perçu le bonus mixité sociale	Source CNAF
		Montant moyen des participations familles en Eaje	
		Nombre de places Eaje AVIP au 31/12	Source CAF PdC
		Nombre de réponses positives (accueil effectif, accueils programmés, solutions alternatives) / au nombre total de prescription dans le cadre de l'intermédiation	Source CAF PdC
		Nombre de Micro-crèches PAJE	Source CD
		Nombre de Micro-crèches implantées en QPV	
		Nombre d'AM agréés actifs au cours de l'année	Source CNAF
		Nombre d'AM agréés et actifs de plus de 55 ans	Source CNAF
		Nombre de demande d'agrément AM au cours de l'année	Source CD
		Nombre d'agrément délivrés au cours de l'année	Source CD
		Nombre de réunions de présentation du métier d'AM	Source CD
		Nombre de MAM actives au 31/12	Source CD
		Nombre de Rpe actifs au 31/12	Source CNAF
		Nombre d'Etp dans les Rpe actifs au 31/12	Source CNAF
Nombre de Rpe engagés sur une mission d'information renforcée via un « guichet unique »	Source CNAF		
Nombre d'Etp dans les Rpe pour 100 AM actifs au 31/12	Source CNAF		
Part des AM fréquentant un Rpe et partis en formation continue au cours de l'année	Source CNAF		

	Nombre d'enfants de 2 ans scolarisés	Source EN
Parentalité	Nombre de LAEP actifs au 31/12	Source CNAF
	Nombre de Clas actifs au 31/12	Source CNAF
	Nombre de Reaap actifs au 31/12	Source CNAF
	Nombre de médiation familiale active au 31/12	Source CNAF
	Nombre d'espaces rencontres actifs au 31/12	Source CNAF
	Nombre de mesures médiation familiale terminées au 31/12	Source CNAF
	Nombre de bénéficiaires de médiation familiale au cours de l'année	Source CNAF
	Nombre de maisons des familles / maisons des parents actives au 31/12 et financées par la Caf	Source CAF PdC
	Nombre de référents familles dans les CS	Source SENACS
	Nombre d'actions parentalité portées par les CS et EVS	Source SENACS
	Nombre d'actions passerelles	
Jeunesse	Nombre de PS Jeunes	Source CAF PdC
	Nombre de Promeneurs du net	Source CAF PdC
	Nombre d'Alsh actifs au 31/12	Source CNAF
	Nombre d'heures en Alsh selon le type d'Alsh	Source CNAF
	Nombre d'heures facturées pour un enfant handicapé dans les Alsh en lien avec le bonus inclusion handicap	Source CAF
Formation	A préciser dans le cadre des travaux des actions 8 et 9	

« Bilan des actions »	Indicateurs repris dans les différentes Fiches-action	Communication des éléments par les pilotes/co-pilotes
	Bilans des actions menées dans le cadre des Ctg	En cours de construction

# SIGNATAIRES

<p>Le Préfet du Pas-de-Calais</p> <p>Jacques BILLANT</p>	<p>Le Président du Conseil Départemental Du Pas-de-Calais</p> <p>Jean-Claude LEROY</p>
<p>La Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais</p> <p>Nathalie MENU</p>	<p>Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais</p> <p>Jean-Jacques PION</p>
<p>Le Président de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais</p> <p>Dominique VERMEULEN</p>	<p>Le Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais</p> <p>Franck-Etienne RETAUX</p>
<p>Le Directeur Académique des Services de L'Education Nationale du Pas-de-Calais</p> <p>Jean-Jacques RIBAUD</p>	<p>Le Président de l'Association des Maires du Pas-de-Calais</p> <p>Frédéric LETURQUE</p>
<p>Le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales du Pas-de-Calais</p> <p>Francis HENNEBELLE</p>	<p>La Présidente de la Maison Départementale des Personnes Handicapées</p> <p>Karine GAUTHIER</p>

# LEXIQUE

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés  
 ACM : Accueil Collectif de Mineurs  
 ADAE : Association Départementale d'Actions Educatives  
 ADS : Antenne de Développement Social (CAF)  
 AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé  
 AFPA : Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes  
 ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
 AM : Assistant Maternel  
 AMF62 : Association des Maires de France (du Pas-de-Calais)  
 ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires  
 APF : Association des Paralysés de France  
 APSA : Association Pour la Solidarité Active  
 ARS : Agence Régionale de Santé  
 ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles  
 AVIP : A Vocation d'Insertion Professionnelles (crèches)  
 CABBALR : Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane  
 CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
 CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce  
 CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles  
 CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
 CD : Conseil Départemental  
 CDSF : Comité Départemental des Services aux Familles  
 CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité  
 CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales  
 CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
 CNR : Conseil National de la Refondation  
 CRFPE : Centre Régionale de Formation des Professionnels de l'Enfance  
 CTG : Convention Territoriale Globale  
 DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
 EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant  
 EN : Education Nationale  
 EPDEF : Etablissement Public Départemental Enfance Famille  
 ETP : Equivalent Temps Plein

IDEM : Instance Départementale d'informations et d'échanges pour les porteurs de projets Eaje et Mam

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LAEP : Lieu d'Accueil Enfant-Parent

MAM : Maison d'Assistants Maternels

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

PDN : Promeneur du Net

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PS : Prestation de Service

PSU : Prestation de Service Unique

QPV : Quartier Politique de la Ville

REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

RPE : Relais Petite Enfance

RSA : Revenu de Solidarité Active

SDAVS : Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale

SDSF : Schéma Départemental des Services aux Familles

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Œuvres et des organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux



  
**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**62 Pas-de-Calais**  
*Mon Département*



ministère  
famille  
enfance  
sports

**62 Pas-de-Calais**  
MDPH Maison Départementale  
des Personnes Handicapées





# ANNEXES DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2023 - 2026 DU PAS- DE-CALAIS



## 3ÈME GÉNÉRATION



# ANNEXES



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pôle Appui à la Stratégie  
Affaire suivie par Bruno BRECKPOT  
Tél : 03 21 60 71 16  
bruno.breckpot@pas-de-calais.gouv.fr

**Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités**

## **Arrêté de création du Comité Départemental des Services aux Familles du Pas-de-Calais**

### **Le Préfet du Pas-de-Calais**

- VU le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L. 214-5 et D.214-3;
- VU l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;
- VU le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;
- VU la circulaire n°DDGS/2DSC/2022/163 du 21 juillet 2022 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe), à compter du 10 août 2022 ;
- VU le décret du 26 août 2021 portant nomination de M. Jean RICHERT magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet du Pas-de-Calais ;
- VU le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;
- VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Nathalie CHOMETTE inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2021-28 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2022-40-91 du 10 août 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais et notamment son article 4 ;
- SUR proposition du président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ;
- SUR proposition du directeur de la Caisse d'Allocation Familiale du Pas-de-Calais ;
- SUR proposition du directeur de la mutualité sociale agricole du Nord-Pas-de-Calais ;
- SUR proposition de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité du Pas-de-Calais ;
- SUR proposition de la première présidente de la Cour d'Appel de Douai ;
- SUR proposition de l'Inspection Académique ;
- SUR proposition de la présidente de la chambre de commerce et d'industrie d'Artois ;

**ARRÊTE:****ARTICLE PREMIER : COMPOSITION**

Sont nommés au Comité Départemental des Services aux Familles du département du Pas-de-Calais

**I. – Le comité départemental des services aux familles est présidé par**

Le Préfet du département du Pas-de-Calais ou son représentant

**II. – Les vice-présidents du comité départemental des services aux familles sont :**

1 - Le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental désigné par lui.

- Madame Évelyne NACHEL, Vice-présidente du Conseil Départemental.

2 - Un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, désigné par l'Association Départementale des Maires.

- Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire de Dainville en tant que titulaire,
- Madame Dorothée OPIGEZ, Maire d'Estrée-Cauchy en tant que suppléante.

3 - Le président du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

- Madame Nathalie MENU, Présidente du Conseil d'Administration de la CAF

4 – Le secrétaire général du Comité Départemental des Services aux Familles

- Membre en attente de nomination

**III. – Le comité départemental des services aux familles comprend en outre trente-sept membres répartis comme suit :**

1 - Trois représentants des services de l'Etat,

- La Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ou son représentant
- Le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale ou son représentant
- Le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse ou son représentant

2 - Le directeur responsable de la formation des services du Conseil Régional des Hauts-de-France ou son représentant

- en attente de nomination

3 - Le Directeur de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

4 - Un magistrat désigné par le premier président de la cour d'appel

**Titulaire**

- Mr Mathieu GOZDZIASZEK

Suppléant

- Mme Claire ROCHETEAU, Présidente de la chambre de l'application des peines à la cour d'appel de Douai

5 - Quatre représentant des services du conseil départemental désignés par le président du conseil départemental

Titulaires

- Madame Karine LIGIER, Médecin cheffe du Service Départemental de la Protection Maternelle et Infantile (SDPMI)
- Monsieur Luc GINDREY, Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Monsieur Patrick GENEVEAUX, Directeur du Pôle Solidarité
- Monsieur Stéphane ROSIAUX, Chef du service départemental des politiques enfance famille de la Direction Enfance Famille

Suppléants

- Madame Christine VASSEUR-DELATTRE, Cheffe du bureau appui et accueils collectifs (SDPMI)
- Madame Virginie PIEKARSKI, directrice adjointe de la MDPH
- Madame Daphné BOGO, Directrice Enfance Familles
- Monsieur Gaëtan MERLOT, Chef de bureau soutien à la parentalité, à l'enfance et la jeunesse de la Direction Enfance Familles

6 - Quatre maires ou présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, désignés par l'association départementale des maires

Titulaires

- Madame Béatrice VERET, Adjointe à Dainville
- Madame Claire HODENT, Adjointe à Arras
- Madame Catherine VESIEZ, Adjointe à Vitry-en-Artois
- Membre en attente de nomination

Suppléantes

- Madame Béatrice BERROYER, Adjointe à Béthune
- Madame Emmanuèle DELETOILLE, Conseillère déléguée à la ville d'Arras
- Madame Virginie SOUILLART, Maire de Gosnay
- Membre en attente de nomination

7 - Quatre représentants des services de la caisse d'allocations familiales ou de la caisse de la mutualité sociale agricole, conjointement désignés par leurs directeurs.

Titulaire

- Madame Guenaëlle MEKOUONTCHOU, Directrice de l'Action Sociale CAF
- Madame Sophie DELMARRE, Directrice de l'Action Sociale CAF
- Madame Marion FOURNIER, Sous-directrice de la MSA
- en attente de nomination

Suppléants

- en attente de nomination

8 - Un administrateur de la caisse de Mutualité Sociale Agricole

Titulaire

- Madame Cécile DE CONTES

Suppléant

- en attente de nomination

9 - Cinq représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs présents dans le département désignés par les organisations syndicales représentatives :

a - deux représentants des assistants maternels

- en attente de nomination

b - deux représentants des professionnels des modes d'accueil collectif

- en attente de nomination

c - un représentant des professionnels du soutien à la parentalité

- en attente de nomination

10 - Cinq représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité ou de leurs regroupements

a - représentant le secteur public

- en attente de nomination

b - représentant le secteur privé non lucratif

- en attente de nomination

c - représentant le secteur privé marchand

- en attente de nomination

d - représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels

- en attente de nomination

e - autre :

Titulaire

- Madame Valérie VERSCHUERE, Directrice du Pôle petite enfance de l'EPDEF

Suppléant

- Monsieur Anthony RINGEVAL, Responsable de service Maison de la Petite Enfance de l'EPDEF

11 - Un représentant des employeurs privés conjointement désigné par la ou les chambres de commerce et d'industrie, la chambre de métiers et de l'artisanat de région, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et la chambre d'agriculture

Titulaire

- Madame Alexandra CONSTANT, référente du Territoire du Grand Arras

Suppléant

- Monsieur Didier SILVAIN, vice-président Services

12 - Un représentant des employeurs publics du département, désigné par le Secrétaire Général aux Affaires Régionales

- en attente de nomination

13 - Un représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile, conjointement désigné par les organisations représentatives des particuliers employeurs

Titulaire

- Madame Odile PEUVROT, Déléguée Régionale de la FEPEM

Suppléant

- Madame Sophie DANIEL, Responsable Régionale de la FEPEM

14 - Le président de l'union départementale des associations familiales ou son représentant

Titulaire

- Monsieur Francis HENNEBELLE, Président de l'UDAF

Suppléant

- Mme Stéphanie BETREMIEUX, Directrice de l'UDAF

15 - Parents ou représentants légaux d'enfants

Titulaires

- Madame Louise LEVAIN
- en attente de nomination

Suppléants

- en attente de nomination

16 - Deux personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, désignées par le préfet sur proposition des vice-présidents.

Titulaire

- Madame Sandrine LEGER, APF France Handicap
- en attente de nomination

Suppléant

- Monsieur MALBESIN Garry, Directeur APF
- en attente de nomination

## ARTICLE 2 : SECRETARIAT

Le secrétariat du Comité Départemental des Services aux Familles est assuré par la CAF. Celle-ci désigne, à cet effet, au sein de ses services un secrétaire du comité.

## ARTICLE 3 : VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Le présent arrêté préfectoral peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois suivant sa notification :

- Soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
- Soit un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP.
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille : 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire; CS 82039, 59014 Lille Cedex – courriel : [greffe-la-lille@juradm.fr](mailto:greffe-la-lille@juradm.fr).

**ARTICLE 4 : PUBLICATION**

Le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais et la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Pas-de-Calais, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise aux intéressés.

Le présent arrêté préfectoral fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Arras, le **16 NOV. 2022**

Le Préfet



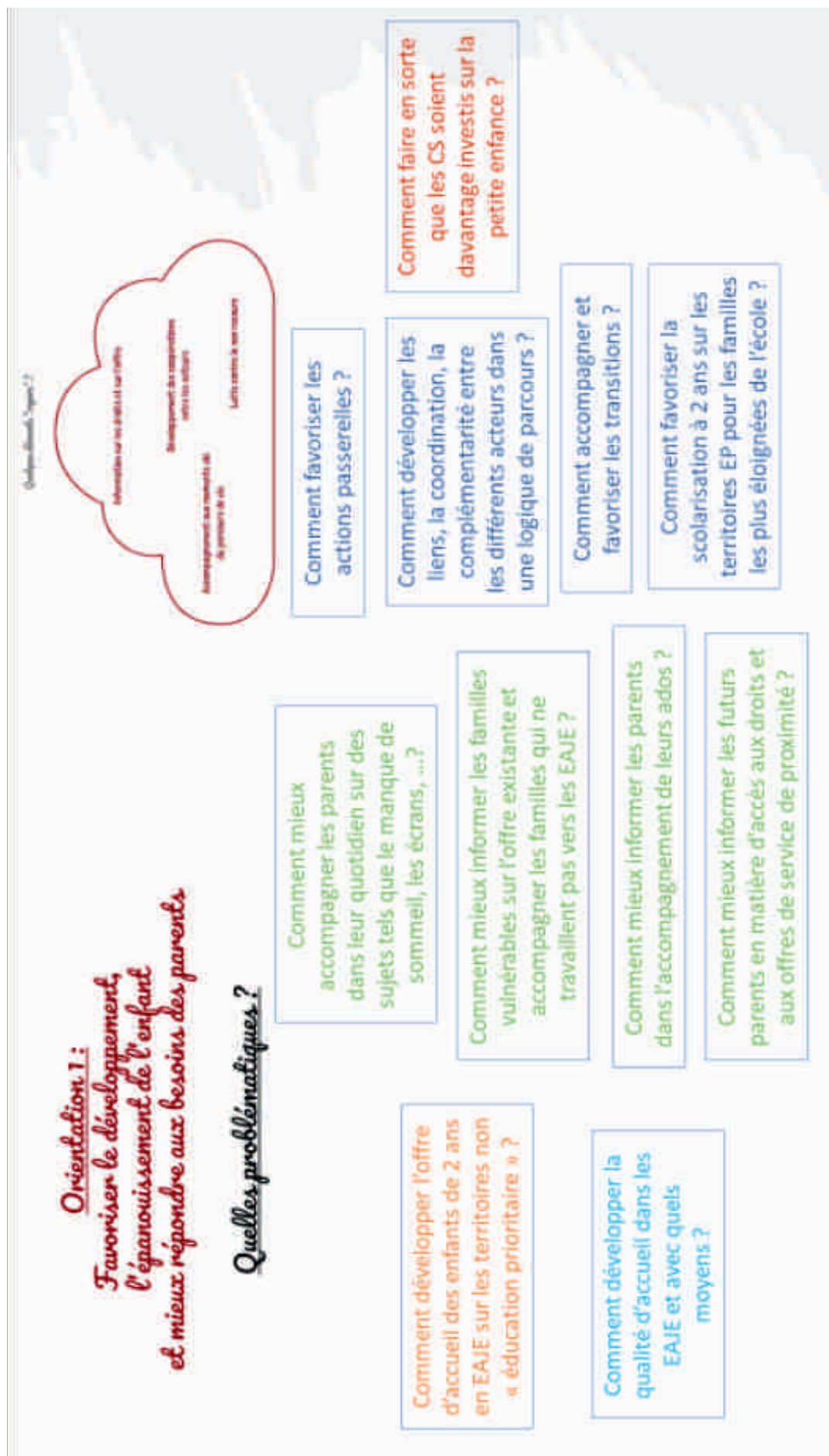


## Annexe 2 : Synthèse des éléments relatifs à la définition du plan d'actions

# Synthèse des éléments relatifs à la définition du plan d'actions

Comité de Pilotage du  
21/03/2023





**Orientation 1 :**  
*Favoriser le développement,  
l'épanouissement de l'enfant  
et mieux répondre aux besoins des parents*

*Quelles réponses existantes à maintenir ?*

Dispositifs et leviers  
existants sur les champs  
de la **petite enfance**, de la  
jeunesse, de la **parentalité**

Actions passerelles financées  
par la Caf et co-construites  
structures et écoles

L'offre locale « parcours naissance » (forum  
naissance) menée par les Travaillleurs Sociaux  
CAF (permet aux allocataires de mieux  
appréhender les services offerts en matière  
de modes de garde de parentalité et un  
contact direct et privilégié avec les référents  
professionnels.)

Les financements des CS  
qui leur permettent de se  
mobiliser sur différents  
champs du SDSF

**Orientation 1 :**  
***Favoriser le développement,  
 l'épanouissement de l'enfant  
 et mieux répondre aux besoins des parents***

**Quelles réponses existantes à développer ?**

Mission d'information des  
RPE sur l'ensemble des  
offres d'accueil du jeune  
enfant

Développer les  
partenariats avec les  
coordonnateurs  
parentalité sur tous les  
territoires

Réseau départemental  
parentalité: l'impliquer  
davantage dans le Sdsf

Promouvoir le développement de  
groupes d'échanges et de Maison des  
: 1000 jours

Consolider le principe de co-animation  
CAF-CPAM-PMI des réunions-forum dans  
le cadre du « parcours naissance »

Développement de groupes d'échanges entre parents et futurs-  
parents : actions portées par les TS CAF ou partenaires avec

Renforcement du lien  
avec les écoles sur  
certains territoires

Co-construire des projets  
de qualité entre LAEP et  
écoles

Développer les LAEP dans  
des locaux scolaires ou à  
très grande proximité

Réseau Promeneurs du  
Net: pérennisation du  
poste de coordination  
départemental, ouverture  
plus large aux  
professionnels de l'EN

**Orientation 1 :**  
*Favoriser le développement,  
 l'épanouissement de l'enfant  
 et mieux répondre aux besoins des parents*

**Quelles réponses nouvelles à créer ?**

Créer des EAJE « éphémères » dans les Centres Sociaux pour développer la socialisation de l'enfant, le soutien à la parentalité et permettre aux parents de souffler

Initier une réflexion avec les CS pour développer des actions à destination des jeunes enfants et de leurs parents dans leur projet

Intégrer l'ensemble des partenaires présents dans le CP SDSF dans les instances locales de la Ctg

Réfléchir à l'opportunité de développer un EAJE itinérant pour les zones rurales avec un volet « soutien à la parentalité »

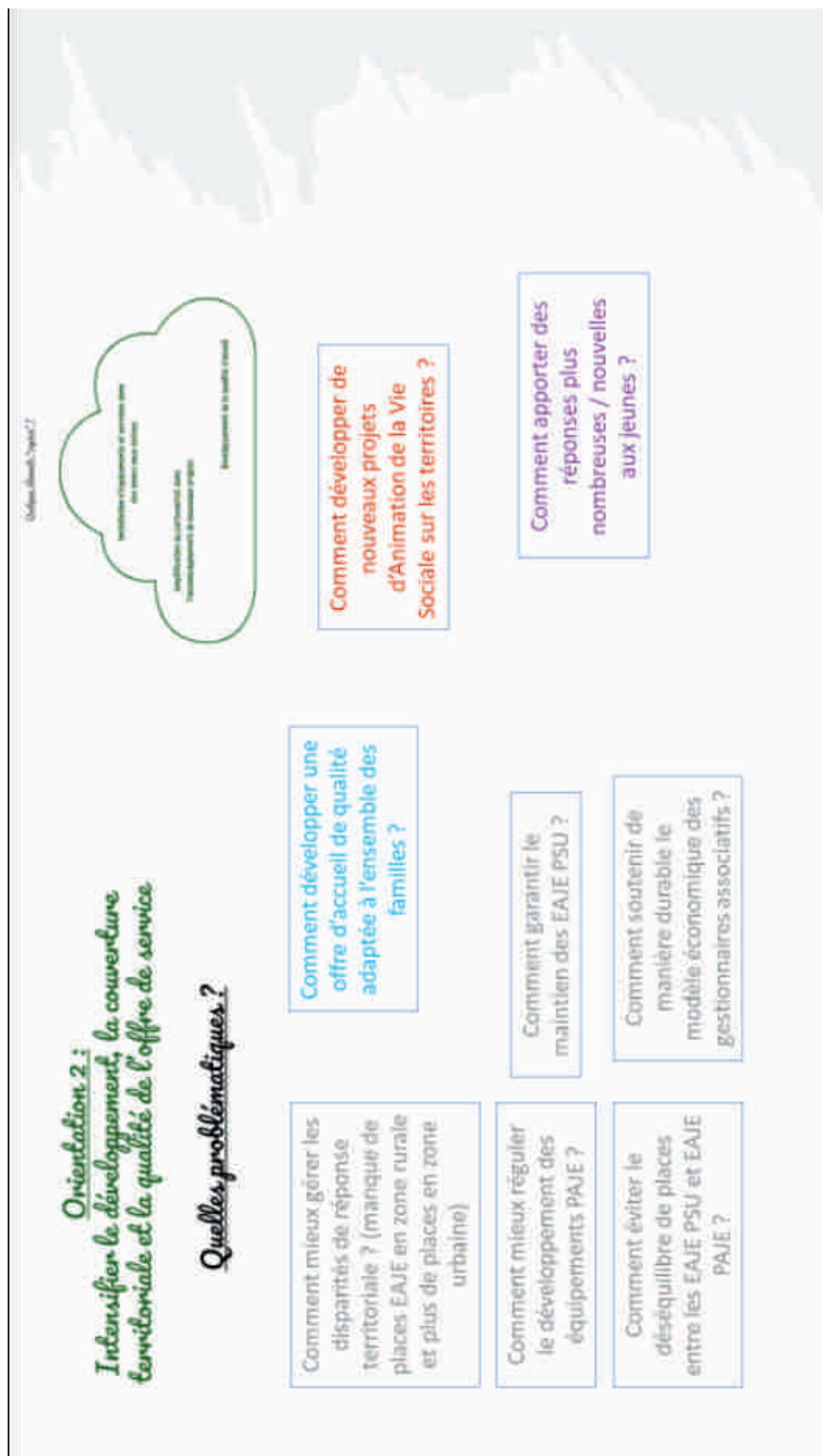
Plan de communication en direction des familles sur les différents modes d'accueil et leur tarification

Communiquer et sensibiliser les élus et techniciens des collectivités sur les enjeux de la petite enfance (aller au-delà du simple mode de garde)

Développer des actions de soutien à la parentalité adossées aux EAJE PSU, aux Centres Sociaux, CCAS, aux consultations PMI, ...

Développer des ateliers parents axés sur les spécificités des adolescents

Mettre en œuvre un plan « développement des projets passerelles » : communication, soutien financier, organisation, ...



**Orientation 2 :**  
**Intensifier le développement, la couverture  
 territoriale et la qualité de l'offre de service**

**Quelles réponses existantes à maintenir ?**

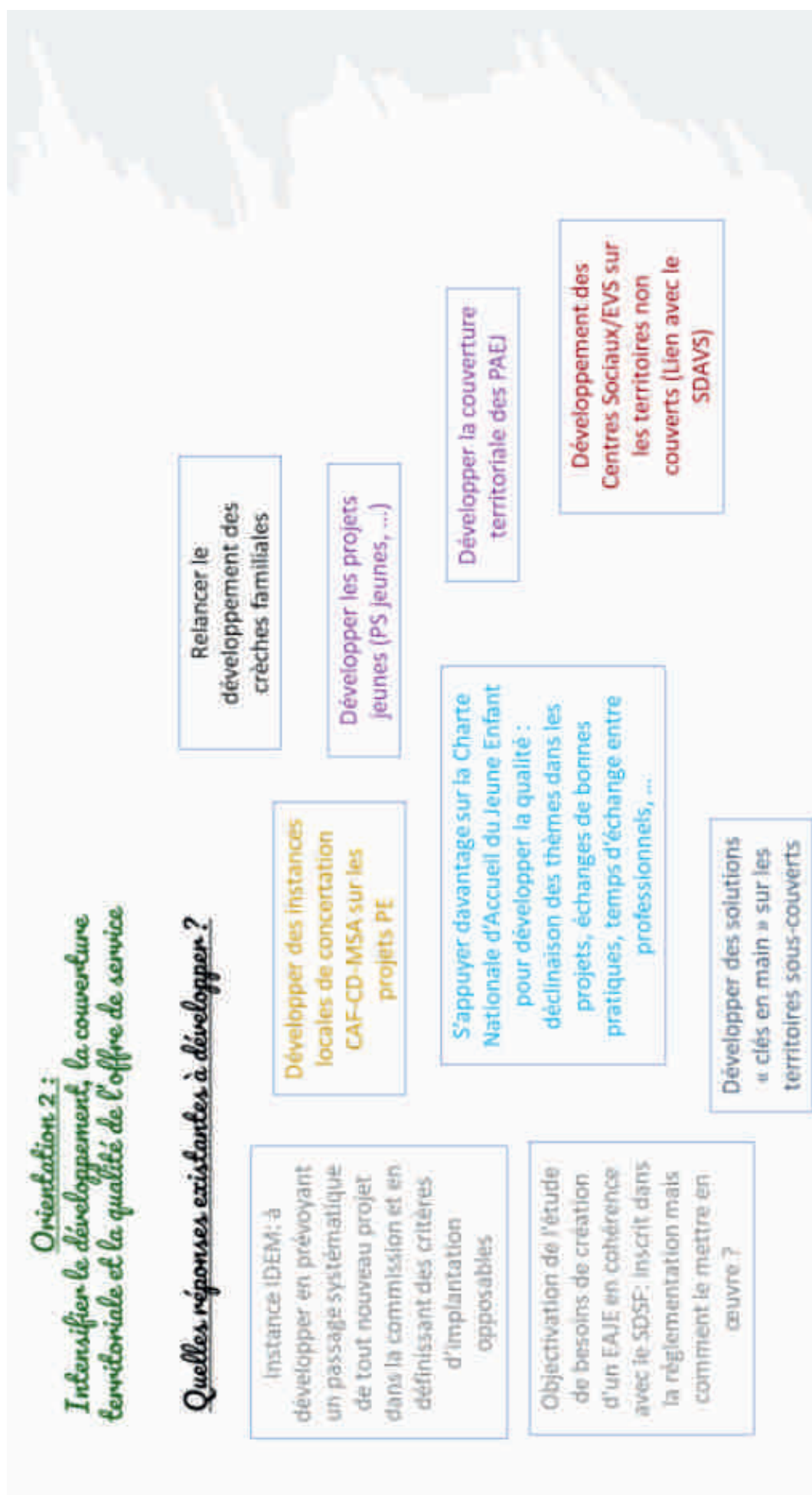
EAJE: trames définies  
 conjointement : étude de  
 besoins / projet  
 d'établissement /  
 règlement de  
 fonctionnement

Financements  
 PIAJE/FME/Fonds locaux  
 en petite enfance

Accompagnement des  
 gestionnaires d'EAJE sur  
 l'application de la  
 nouvelle réglementation

Mesures de relance du  
 Plan Mercredi  
 (investissement) + label  
 Plan Mercredi

Les financements des CS  
 qui leur permettent de se  
 mobiliser sur différents  
 champs du SDSF





**Orientation 2 :**  
***Intensifier le développement, la couverture  
 territoriale et la qualité de l'offre de service***

**Quelles réponses nouvelles à créer ?**

La PMI ne fera pas de visite du local  
 identifié par le porteur de projet si  
 l'étude de besoin n'a pas été fournie en  
 amont ou si elle n'est pas pertinente.

Création EAJE: obtenir des  
 avis des Maires qui soient  
 argumentés afin de  
 pouvoir faire un refus  
 objectif.

Établir une liste de communes  
 prioritaires, un cadre, une procédure  
 permettant un avis conjoint CAF-CD-MSA  
 sur la pertinence du projet et émettre si  
 besoin un refus d'ouverture

Création de lieux  
 « hybrides » entre ateliers  
 P/E et EAJE pour  
 permettre la socialisation  
 et l'épanouissement de  
 tous les enfants

Développer des projets  
 d'accueil collectif itinérant  
 (en particulier sur les  
 secteurs ruraux)

Développer des pôles enfance/famille pour favoriser la  
 proximité des acteurs dans des mêmes lieux et  
 permettant le développement d'échange et de projets  
 communs

Développer  
 l'accompagnement en  
 ingénierie de projets, en  
 particulier sur les  
 territoires ruraux

Océane Bessière, page 27

Accompagnement des familles

Accompagnement des familles

Accompagnement des familles

Accompagnement des familles

Accompagnement des familles

**Orientation 3 :**  
**Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques**

**Quelles problématiques ?**

Comment développer l'entrée en EAJE d'enfants de familles vulnérables ?

Comment développer l'entrée en EAJE d'enfants de familles en parcours d'insertion ?

Comment développer l'accompagnement des parents confrontés au handicap d'un enfant ? Quelles solutions de répit parental ?

Comment mieux accueillir les enfants porteurs de handicap dans les EAJE et équipements de loisirs ?

Comment poursuivre l'accompagnement des familles victimes de violences intra-familiales ?

Comment lutter contre les situations d'illettrisme ?

Quelles stratégies pour sensibiliser les élus à la nécessité d'accueil des enfants à besoins spécifiques ou parents en parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle ?

Comment modifier les représentations des familles ?

## Orientation 3 :

*Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques*

*Quelles réponses existantes à maintenir ?*

Les crèches AVIP

Financement des Espaces  
Ressources Parentalité

La fonction « accueil » et  
les projets Familles des CS  
permettant le  
déploiement des objectifs  
du SDSF

AMI « accueil pour tous »  
avec les inter-médiatrices  
de l'EPDEF

Financement de projets  
favorisant la « re-  
socialisation des victimes  
de violences conjugales et  
leurs enfants

**Orientation 3 :**  
*Accompagner les familles confrontées  
à des besoins ou à des enjeux spécifiques*

***Quelles réponses existantes à développer ?***

Les crèches AVIP :  
réflexion sur le modèle de  
la crèche AVIP.

Gamins Exceptionnels :  
poursuite de la  
structuration du réseau.

Articulation PMI et  
différents dispositifs (AMI,  
AVIP, ...)

Réaffirmer la vocation globale  
des CS, leur capacité à accueillir  
tous les publics y compris les plus  
fragiles avec une approche  
spécifique (Lien avec le SDAVS)

*Orientation 3 :  
Accompagner les familles confrontées  
à des besoins ou à des enjeux spécifiques*

*Quelles réponses nouvelles à créer ?*

Création d'un label  
handicap, d'une mission  
de « référent handicap »  
sur les territoires.

*Orientation 4 :*  
*Développer la formation initiale, continue et la  
professionnalisation des acteurs afin de répondre aux  
besoins identifiés sur le département*

*Quelles problématiques ?*

*Quelles sont les problématiques ?*

Comment favoriser les formations inter-métiers entre les EAJE et les écoles maternelles ?

Comment lutter contre la pénurie de professionnels « Petite Enfance » et « Soutien à la Parentalité » ?

Quelles sont les problématiques ?

Accompagnement à la professionnalisation des acteurs de la petite enfance  
Renforcement des savoirs professionnels  
Formation et développement des compétences des acteurs de la petite enfance

Orientation 4 :  
*Développer la formation initiale, continue et la  
professionnalisation des acteurs afin de répondre aux  
besoins identifiés sur le département*

Quelles réponses existantes à maintenir ?

Les actions de formations  
conjointes proposées en  
partenariat EN / CNFPT  
sur quelques territoires

Quelles réponses existantes à maintenir ?

Formations des professionnels  
sur le volet « illettrisme »  
(détection et accompagnement  
des familles)

**Orientation 4 :**  
*Développer la formation initiale, continue et la  
 professionnalisation des acteurs afin de répondre aux  
 besoins identifiés sur le département*

**Quelles réponses nouvelles à créer ?**

Faire une formation  
 « bébé secoué » pour les  
 EAJE et assistants  
 maternels en formation  
 continue

Faire des conférences  
 territoriales sur la prise en  
 charge des situations de  
 maltraitance et les  
 orientations  
 (IP/signalement) pour les  
 EAJE et assistants  
 maternels

Mettre en place des  
 actions de formation /  
 échanges de pratiques  
 conjointes entre les  
 personnels petite enfance  
 et les enseignants/ATSEM

Temps de formation  
 conjoints sur l'accueil/des  
 publics entre  
 professionnels PE, du  
 Travail Social, de  
 l'animation, des accueils  
 périscolaires

Prévoir des temps de  
 présentation des métiers  
 de la PE aux acteurs de  
 l'insertion

Mettre en place des campagnes de  
 communication permettant de susciter  
 chez les jeunes l'envie de travailler  
 auprès des jeunes enfants (lien avec les  
 lycées)

Mettre en œuvre un  
 observatoire des besoins  
 en matière de formation  
 initiale et continue

Créer une instance entre les  
 gestionnaires d'équipements, les  
 écoles de formation, les  
 organismes financeurs afin de  
 mieux identifier les besoins



## Annexe 3 : Présentation des fiches actions

### Orientation 1 : Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents

Action 1 : Construction d'un plan départemental – développement des « projets passerelles »

Pilotes : Mme Wauquier/Mme Delassus (CD) et Mme Cerf (EN)

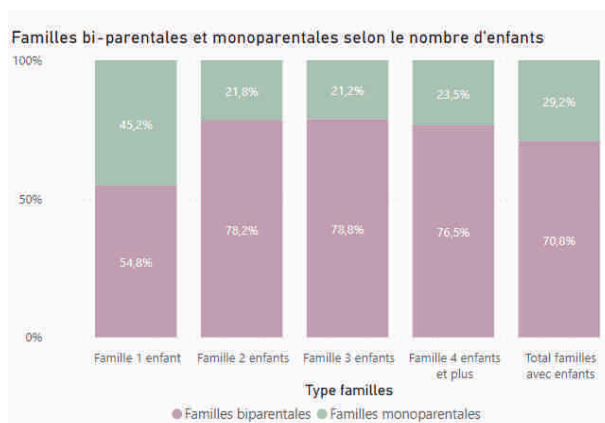
#### Contexte/ état des lieux

Données statistiques :

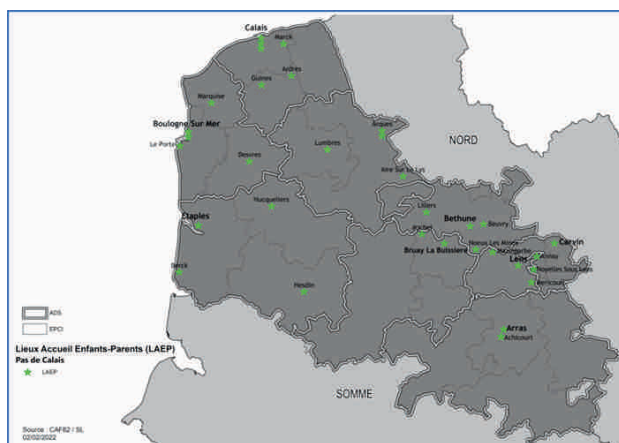
44.047 enfants de 0 à 2 ans en 2020 dans le département

46.815 enfants de 3 à 5 ans en 2020 dans le département

Répartition des familles bi-parentales et monoparentales selon le nombre d'enfants :



Couverture en LAEP : Le département compte à ce jour 32 LAEP, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2017. Néanmoins, des besoins sont encore à couvrir. De plus, la participation des acteurs du SDSF diffère d'un territoire à l'autre. Des difficultés à recruter des accueillants qualifiés sont également à prendre en considération ainsi qu'un turn-over important dans ces structures.



<b>Descriptif opérationnel de l'action</b>	<p>Nous souhaitons travailler sur deux aspects pour développer les actions passerelles au niveau départemental :</p> <p>La communication</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la communication envers les professionnels (enseignants et professionnels de la petite enfance)</li> <li>• Améliorer la communication envers les familles</li> <li>• Améliorer la visibilité des actions engagées</li> </ul> <p>L'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par un guide départemental à destination des professionnels ;</li> <li>• Par un séminaire départemental à destination des acteurs des différentes institutions et partenaires ;</li> <li>• Par un financement lié aux actions passerelles et aux maisons des 1000 jours ;</li> <li>• Par des actions de formation des acteurs en inter-catégoriel et en interne.</li> </ul>
<b>Calendrier / échéances</b>	<p>Quel calendrier de mise en œuvre souhaitez-vous envisager ? Quelles sont les échéances, par exemple si l'action se déroule en plusieurs phases ?</p> <p>La communication par une plaquette descriptive pourra être envisagée pendant l'année scolaire 2023/2024, les formations/informations en interne dans les différentes institutions également.</p> <p>Les financements seront mobilisés lors du dépôt des dossiers.</p> <p>La semaine départementale de l'école maternelle organisée par la mission maternelle de l'Education nationale portera en 2024 sur la thématique des liaisons entre la petite enfance et l'école. Elle se déroulera du 5 au 9 février 2024. Le temps fort du 7 février permettra d'organiser des rencontres entre les différents professionnels et les formateurs de l'éducation nationale.</p> <p>Un séminaire départemental interinstitutionnel plus large pourrait être envisagé en année scolaire 2024/2025.</p>
<b>Leviers/moyens</b>	<p>Quels sont les leviers et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'action ?</p> <p>Une mobilisation des acteurs des institutions concernées (Education nationale, CAF, CD, association des maires du département, travailleurs sociaux) surtout pour la partie communication.</p> <p>Des moyens en termes de financement des actions.</p> <p>Un relais efficace en territoire via les différents représentants territoriaux des institutions concernées (coordonnateurs parentalité par exemple).</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>Quels sont les résultats attendus de l'action ? Quelle évolution, quel changement envisagez-vous avec la mise en œuvre de cette action ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plus grand nombre d'actions passerelles développées dans le département</li> <li>• Une amélioration qualitative des projets déposés et existants en fonction des contextes locaux</li> <li>• Une réelle démarche partenariale permettant d'engager des réflexions et des projets de manière pérenne</li> <li>• Une proposition d'actions envers des familles d'enfants non accueillis en structure collective.</li> </ul>

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Quelles sont les questions évaluatives que vous souhaitez mettre en avant ?</p> <p>En quoi l'action proposée va permettre d'augmenter le nombre de projets passerelles et leur qualité ?</p> <p>Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui en découlent ?</p> <p>Nombre de projets passerelles réalisés, nombre d'enfants concernés.</p> <p>Nombres de LAEP développés</p> <p>Nombre d'actions en lien avec une action « maison des 1000 jours »</p> <p>Nombre de participants au séminaire départemental</p> <p>Qualité des projets déposés (cf fiche d'évaluation des projets)</p> <p>Enquête auprès des familles ayant participé à des actions passerelles sur leur degré de satisfaction.</p>
---------------------------------	--

	Enquête de satisfaction après le séminaire départemental
<b>Orientation 1 : Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents</b>	
<b>Action 2 : Création d'outils départementaux de communication – promotion – sensibilisation</b>	
<b>Pilotes : Mme Wauquier (CD) + co-pilote à désigner</b>	
Contexte/état des lieux	<p>A l'échelle nationale, seulement 9 % des enfants de moins de trois ans appartenant aux 20 % des ménages les plus pauvres sont accueillis en crèche, contre 68 % des enfants des parents les plus aisés. Cela a comme conséquence de fortes inégalités linguistiques: à six ans est constaté un écart d'au moins 1000 mots maîtrisés entre les enfants issus des familles pauvres et les plus favorisés.</p> <p><u>Parcours naissance :</u> La CNAF expérimente la mise en place d'un parcours naissance composé de groupes d'informations et de groupes d'échanges pour les futurs parents ou parents d'enfants de moins de 3 ans. La Caf du Pas-de-Calais participe à cette expérimentation.</p> <p><u>Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant :</u> La <b>Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant</b> établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.</p>
Problématiques identifiées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment favoriser l'accès aux droits et aux services pour les familles les plus vulnérables/les plus éloignées ?</li> <li>- Comment mieux informer les futurs parents en matière d'accès aux droits et aux offres de service de proximité ?</li> <li>- Comment mieux sensibiliser les différents acteurs sur la nécessité de mieux prendre en compte les besoins de tous les enfants et de tous les parents ?</li> </ul>
Réponses existantes, à développer ou à créer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'offre locale « parcours naissance » menée par les Travaillleurs Sociaux de la Caf en lien avec plusieurs partenaires</li> <li>- Le souhait de créer un plan de communication en direction des familles sur les différents modes d'accueil « petite enfance » et leur tarification</li> <li>- La nécessité de renforcer la communication, la sensibilisation, l'accompagnement des élus et des techniciens sur les enjeux de la petite enfance:</li> <li>-Le souhait d'intégrer et de décliner la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant dans les projets des établissements, de développer les échanges de pratiques entre les professionnels sur l'application de cette charte</li> <li>- La nécessité de sensibiliser et d'accompagner les élus sur l'accueil des enfants à besoins spécifiques ou pour des parents et parcours d'insertion</li> </ul>
Partenaires potentiels du CDSF à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>-CAF : Mme Wozny (Responsable de territoire Ternois-Bruayais), Mme Leroy (Conseillère Thématique Parentalité)</li> <li>- AMF62: Mme Veret, adjointe au Maire de Dainville</li> <li>-CD: Mme Nachel (élue)</li> <li>-Colline Acepp</li> <li>-Epdéf</li> </ul>
Autres partenaires	A définir par le pilote et copilote

susceptibles d'être mobilisés	
Descriptif opérationnel de l'action	<p>Comment envisagez-vous de travailler, sur quoi, sous quelle forme ?</p> <p>Les outils de communication pourraient être diffusés lors de rencontres territoriales de présentation du SDSF.</p>
Calendrier / échéances	<p>Quel calendrier de mise en œuvre souhaitez-vous envisager ?</p> <p>Quelles sont les échéances, par exemple si l'action se déroule en plusieurs phases ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction des outils d'octobre à mars 2024</li> <li>- Organisation des rencontres territoriales à partir d'avril 2024</li> </ul>
Leviers/moyens	<p>Quels sont les leviers et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'action ?</p>
Résultats attendus	<p>Quels sont les résultats attendus de l'action ? Quelle évolution, quel changement envisagez-vous avec la mise en œuvre de cette action ?</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Quelles sont les questions évaluatives que vous souhaitez mettre en avant ? (ex : « En quoi l'action proposée va permettre de développer l'accès aux services pour les familles les plus vulnérables ? », « L'action proposée permet-elle de répondre aux problématiques identifiées ? »)</p> <p>Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui en découlent ?</p>

<b>Orientation 1 : Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents</b>	
<b>Action 3: Construction de « nouvelles réponses » sur l'accueil du jeune enfant et le soutien à la parentalité</b>	
<b>Pilotes : Mme Wauquier (CD) + co-pilote à désigner</b>	
Contexte/état des lieux	<p>A l'échelle nationale, seulement 9 % des enfants de moins de trois ans appartenant aux 20 % des ménages les plus pauvres sont accueillis en crèche, contre 68 % des enfants des parents les plus aisés. Cela a comme conséquence de fortes inégalités linguistiques : à six ans est constaté un écart d'au moins 1 000 mots maîtrisés entre les enfants issus des familles pauvres et les plus favorisés.</p> <p><u>Fonds Publics et Territoires :</u> Mobilisation possible de financement dans le cadre de l'axe 6 « Appui aux démarches innovantes »</p>
Problématiques identifiées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment développer l'offre d'accueil des enfants de 2 ans en EAJE sur les territoires ne relevant pas de la géographie prioritaire ?</li> <li>- Comment imaginer de nouvelles réponses, de nouveaux types d'accueil pour accueillir les familles que l'on n'arrive pas à mobiliser sur les accueils existants ?</li> <li>- Comment faire en sorte que les Centres Sociaux soient davantage investis sur la petite enfance ?</li> </ul>
Réponses existantes, à développer ou à créer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les financements des Centres Sociaux qui leur permettent de se mobiliser sur les différents champs du SDSF</li> <li>- Le développement d'AJE « éphémères » dans les Centres Sociaux pour développer la socialisation des enfants, le soutien à la parentalité et permettre aux parents de souffler</li> <li>- Une réflexion à engager sur l'opportunité de développer des EAJE itinérants en zones rurales avec un volet « soutien à la parentalité »</li> <li>- Le développement d'actions de soutien à la parentalité adossées aux Centres Sociaux, aux CCAS, aux consultations PMI</li> <li>- Le développement des Maisons des 1000 jours</li> <li>- La création de lieux « hybrides » entre ateliers P/E et EAJE pour permettre la socialisation et l'épanouissement de tous les enfants</li> </ul>
Partenaires potentiels du CDSF à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF: Mme Wozny (Responsable de territoire Ternois-Bruaysis), Mme Leroy (Conseillère Thématique Parentalité)</li> <li>- AMF62: Mme Veret, adjointe au Maire de Dainville</li> <li>- CD: Mme Nachel (élue)</li> <li>- Colline Aceptp</li> <li>- Epdef</li> </ul>
Autres partenaires susceptibles d'être mobilisés	A définir par le pilote et copilote
Descriptif opérationnel de l'action	<i>Comment envisagez-vous de travailler, sur quoi, sous quelle forme ?</i>

Calendrier / échéances	<p>Quel calendrier de mise en œuvre souhaitez-vous envisager ?</p> <p>Quelles sont les échéances, par exemple si l'action se déroule en plusieurs phases ?</p>
Leviers/moyens	<p>Quels sont les leviers et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'action ?</p>
Résultats attendus	<p>Quels sont les résultats attendus de l'action ? Quelle évolution, quel changement envisagez-vous avec la mise en œuvre de cette action ?</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Quelles sont les questions évaluatives que vous souhaitez mettre en avant ? (ex : « En quoi l'action proposée va permettre de développer l'offre d'accueil des enfants de 2 ans en EAiE sur les territoires ne relevant pas de la géographie prioritaire ? », « L'action proposée permet-elle de répondre aux problématiques identifiées ? »)</p> <p>Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui en découlent ?</p>

**Orientation 2 : Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre d'accueil**

**Action 4 : Régulation et développement de l'offre petite enfance**

**Pilotes : Mme Dessailly (CAF) et Mme Vasseur-Delattre (CD)**

**Contexte/état des lieux**

Données statistiques :

51,6 % des allocataires du Pas-de-Calais ont au moins un enfant, contre 48,8 % sur le territoire national

A l'instar de la tendance nationale, le nombre de naissances est en baisse depuis 5 ans (-13,9 %) et se situe à 15 261 en 2020.



Données sur l'offre existante :

Le nombre de places en accueil collectif a augmenté de 23 % entre 2017 et 2021. 86 % des places créées l'ont été en mode PAJE au sein des Micro-crèches.

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution COG
Nombre de places en accueil collectif	4751	5223	5438	5671	5864	23 %
Nombre de places créées en accueil collectif		472	215	233	234	
Part des places créées en PAJE		84,75 %	65,77 %	90,13 %	86,67 %	86 %
Part des places créées en PSU		15,25 %	30,33 %	9,87 %	13,33 %	14 %

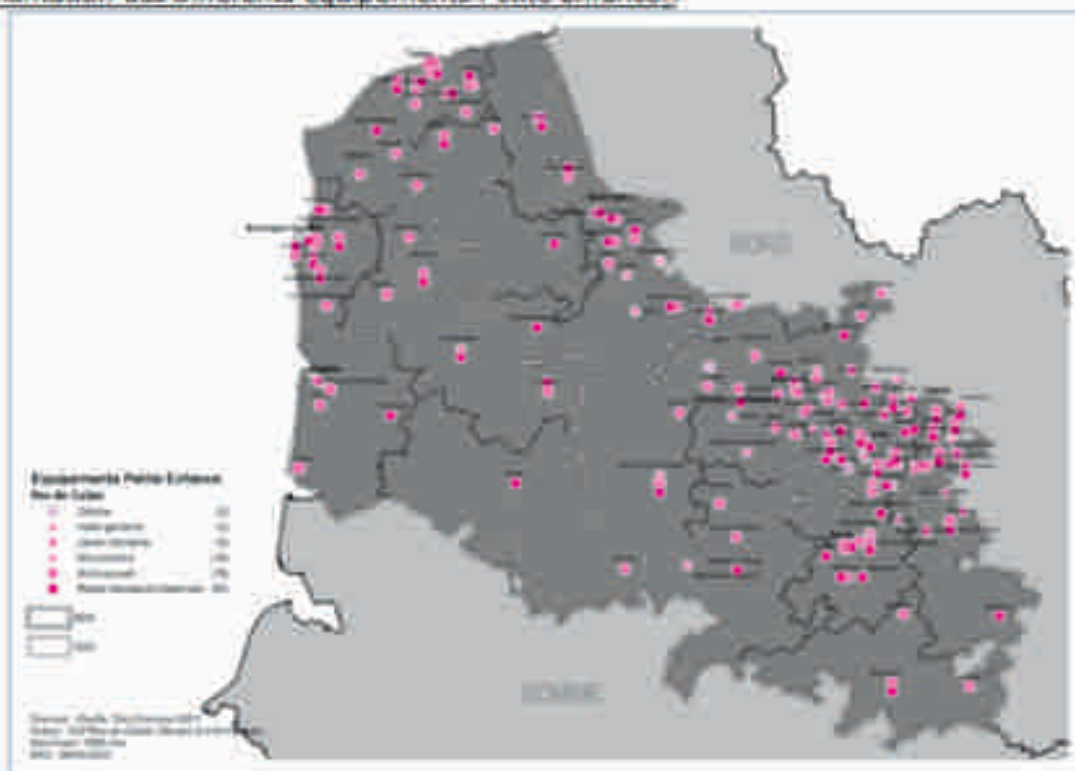
En mode PSU, les places concernées se situent en majorité au sein des Etablissements Multi-Accueil :



### Evolution des places EAJE (PSU)



### implantation des différents équipements Petite Enfance :



Dans le cadre du SDSF 2<sup>ème</sup> génération, une liste de territoires prioritaires avait été établie. (39 communes)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, ont ainsi été créées sur ces communes 162 places en mode PAJE (soit 94,2 % des places créées sur les territoires prioritaires) et 10 places en mode PSU (soit 5,8 % des places créées).

Cette objectivation de l'étude de besoins en création définie dans le cadre du SDSF (logique de territoires prioritaires) n'est pas toujours en cohérence avec l'aspect réglementaire. (Délivrance de l'agrément par la PMI)

### Développement des MAM :

	Nombre de MAM par territoire CD			Nombre de places en MAM par territoire CD		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Aragnois	17	19	23	191	211	262
Artois	16	17	16	210	232	220
Audomarois	14	19	19	176	236	234
Boulonnais	8	9	9	79	91	91
Calaisis	3	4	4	40	56	56
Hénin-Carvin	2	4	5	32	48	60
Lens-Liévin	9	10	11	128	140	152
Montreuillois	3	3	5	32	32	50
Ternois						
<b>DEPARTEMENT</b>	<b>72</b>	<b>85</b>	<b>92</b>	<b>888</b>	<b>1046</b>	<b>1129</b>

A noter, en 2020, + de 23000 recours aux assistants maternels

Soutien financier de la Msa:  
Mobilisation possible de financement (investissement et/ou fonctionnement) via "Grandir en milieu rural"

Soutiens financiers Caf:  
Mobilisation possible de financement sur :

- L'investissement dans le cadre du PIAJE
- Le fonctionnement: la Psu et ses bonus (mixité sociale, handicap et territoire) et parfois le Fonds Publics et Territoires

Problématiques identifiées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment mieux gérer les disparités de réponse territoriale? (manque de places EAJE en zone rurale et parfois « saturation » en zone urbaine)?</li> <li>- Comment réguler le développement des Micro-crèches PAJE?</li> <li>- Comment éviter le déséquilibre de places entre les EAJE PSU et les EAJE PAJE?</li> <li>- Comment soutenir de manière durable le modèle économique des gestionnaires associatifs?</li> <li>- Comment garantir le maintien des EAJE PSU?</li> </ul>
Réponses existantes, à développer ou à créer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des trames existantes et définies conjointement (étude de besoins, projet d'établissement, règlement de fonctionnement)</li> <li>- Des financements CAF et CD mobilisables sur l'investissement</li> <li>- Un accompagnement déjà existant des EAJE sur l'application de la nouvelle réglementation</li> <li>- L'instance IDEM qui pourrait aller plus loin en définissant des critères d'implantation opposables</li> <li>- Position de la PMI de ne plus visiter de locaux si l'étude de besoins n'est pas fournie en amont ou si elle n'est pas pertinente</li> <li>- Le souhait d'obtenir des avis argumentés des Maires afin de pouvoir émettre un refus objectif</li> <li>- Le souhait de définir et de partager une liste de communes prioritaires entre CAF, CD et MSA répondant aux cadres d'intervention des uns et des autres</li> <li>- Le souhait d'établir un cadre et une procédure permettant un avis conjoint CAF-CD-MSA (+ Etat?)</li> </ul>
Partenaires potentiels du CDSF à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF: M. Geneau (Responsable de Territoire Caf Etaples)</li> <li>- AMF62: Mme Rossignol (Maire de Dainville)</li> <li>- CD: Mme Nachel (élue)</li> <li>- MSA: Vanessa Dupuis (Chargée d'études – Développement Sanitaire et Social des Territoires)</li> <li>- UDAF: M Hennebelle (Président) ou Mme Bétrémieux (Directrice)</li> <li>- Colline ACEPP: Hélène Tchandjabo (Responsable pôle développement)</li> </ul>

Autres partenaires mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant d'une intercommunalité rurale ayant la compétence petite enfance : M. Demoncheaux (Président Communauté de Communes des 7 vallées)</li> <li>- Fepem : Karl Kivuva Kisila</li> <li>- CD : Mme Mysliwski (cheffe Pmi) et Hélène Wauquier (coordinatrice petite enfance – coopératrice départementale)</li> </ul>
Descriptif opérationnel de l'action  Calendrier / échéances	<p><i>Comment envisagez-vous de travailler, sur quoi, sous quelle forme ?</i></p> <p>Au regard des enjeux partagés et priorités définies collectivement, il est prévu 4 groupes de travail :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La procédure de création d'un Eaje (circuit, analyse des diagnostics, avis des élus, critères pour émettre une décision sur l'opportunité et notamment de pouvoir émettre un refus conjoint et opposable.) : 2023 (le groupe se réunira à minima les 3/10 et 5/12). Ce groupe étudiera les différentes phases du projet afin de déterminer les actions à mettre en œuvre et de définir un cadre départemental</li> <li>2. La sensibilisation des élus : information générale : 2023-2024</li> <li>3. La communication auprès de la Région et des services qui accompagnent les porteurs de projet (ex : BGE...) : 2023-2024</li> <li>4. Le suivi des Mam et le renouvellement de la charte de qualité : 2024</li> <li>5. Procédure de suivi des équipements présentant des signaux de fragilité : 2024</li> </ol>
Leviers/moyens	<p><i>Quels sont les leviers et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'action ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation de la procédure Eaje (dont la décision d'opportunité opposable fondée sur les critères et sur l'analyse de l'adéquation offre / besoin pour la création des Eaje) par le Csdif : fin 2023 / début 2024</li> <li>• Présence des élus dans le groupe de travail</li> <li>• Identifier et mobiliser d'autres personnes (ou services) ressources selon les thématiques abordées (ex : service communication des 3 institutions...)</li> </ul>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d'Eaje de qualité sur des territoires pertinents</li> <li>• Le maintien des services Psu</li> <li>• Un positionnement éclairé des élus sur la mise en place des projets: refus objectif et argumenté</li> <li>• Des contreparties obligatoires à rendre par les EAJE PAJE</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	Les indicateurs seront travaillés lors des différents groupes

**Orientation 2 : Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre d'accueil**

**Action 5 : Structuration départementale de l'offre d'accompagnement pour les jeunes**

**Pilotes : Mme Criquelion (CAF) et Mme Mouton (SDJES)**

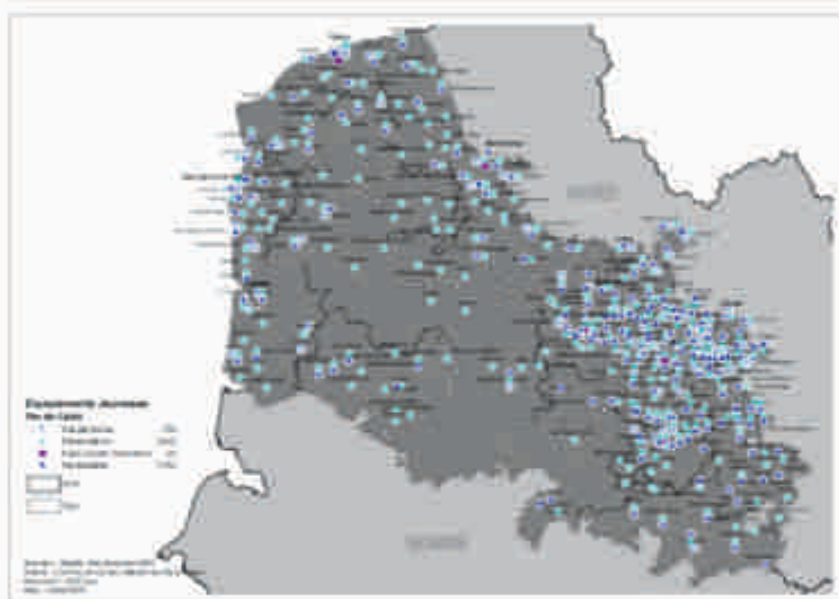
**Contexte/état des lieux**

Données statistiques :

En 2017 : 68 773 enfants de 12 à 15 ans et 55 470 enfants de 16 à 19 ans

En 2020 : 70 157 enfants de 12 à 15 ans en 2020, 54 787 enfants de 16 à 19 ans

Implantation des équipements (2021) :



Réseau Promeneurs du Net :

Le nombre de Promeneurs du net n'a eu de cesse d'augmenter pour arriver à 52 en 2021.

	<p>répartis au sein de 43 structures différentes. Le réseau s'est également structuré et un partenariat avec l'atelier Canopé permet d'accompagner les Promeneurs du Net dans leur posture, d'enrichir leurs modalités d'intervention.</p> <p>Une coordination départementale est désormais assurée par la Fédération des Centres Sociaux. (Création d'un poste dédié)</p> <p><u>Prestation de Services Jeunes:</u></p> <p>La prestation de service Jeunes a pour objectif de développer et faire évoluer l'offre d'accompagnement et d'activités proposée aux jeunes pendant leur temps libre. Le principe repose sur le financement d'animateurs qualifiés accompagnant les jeunes dans l'émergence et la réalisation de leurs initiatives. Les projets Ps jeunes peuvent être portés par une pluralité d'acteurs : centres sociaux, tiers-lieux, Fab labs, accueils de jeunes, etc.</p> <p>Pour le Pas-de-Calais, depuis la création de la PS Jeunes, 19 projets, essentiellement portés par des Centres Sociaux, ont été validés pour un total de 24,62 Etp (avec niveau IV valide) et 5,10 Etp (Niveau IV en cours). 12 préfigurations sont également en cours.</p> <p>A noter la validation d'un projet atypique porté par l'association d'action éducative du Pas-de-Calais (action « Mobil'Asso Jeunes ») avec un rayonnement départemental.</p> <p><u>Fonds Publics et Territoires:</u></p> <p>Mobilisation possible de financement sur l'axe 3 – volet 2 « Soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes au sein d'un collectif pour favoriser leur ouverture culturelle et contribuer au développement de leur citoyenneté et de leurs compétences à l'autonomisation » et sur l'axe 3 – volet 3 « Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes »</p>
Problématiques identifiées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment apporter des réponses plus nombreuses/nouvelles aux jeunes ?</li> <li>- Comment apporter des réponses adaptées aux jeunes en fonction de leurs besoins et de leurs attentes ?</li> </ul>
Réponses existantes, à développer ou à créer.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures de relance du Plan Mercredi (investissement) + label Plan Mercredi</li> <li>- La récente Prestations de Services Jeunes permettant de développer les projets jeunes</li> <li>- Le dispositif Fonds Publics et Territoires de la CAF</li> <li>- Le souhait de développer la couverture territoriale des PAEI</li> <li>- L'existence du réseau Promeneurs du Net avec la question de la pérennisation du poste de coordination départemental, l'ouverture plus large aux professionnels de l'EN, ...</li> <li>- Les Maison des Adolescents et la question de leur rayonnement sur tous les territoires</li> </ul>
Partenaires potentiels du CDSF à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF: M. Geneau, Responsable de Territoire Etaples</li> <li>- AMF62: Mme Rossignol</li> <li>- Msa: Vanesse Dupuis, chargée d'étude et Aurélien Danthois, Responsable sanitaire et social</li> <li>- CD: Mme Nachei (élu)</li> <li>- CD: Mme Bruegghe, cheffe de mission jeunesse et citoyenneté; Mme Martin, chargée de développement solidarité en charge des coachs jeunesse; M. Merlot, Chef de bureau soutien à la parentalité, à l'enfance et la jeunesse</li> <li>- Etat: SDJES: Loïc Demanze, référent accueil collectif de mineurs</li> </ul>
Autres partenaires susceptibles d'être mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes : M. Maiki, Délégué Régional</li> <li>- Hugo Dimster, Coordinateur Départemental Pdn</li> <li>- Association Départementale ADAE: Mme Clin, Directrice; M. Dziurla, Président</li> </ul>
Descriptif opérationnel de l'action	<p><i>Comment envisagez-vous de travailler, sur quoi, sous quelle forme ?</i></p>

Calendrier / échéances:	<p>Quel calendrier de mise en œuvre souhaitez-vous envisager ?</p> <p>Quelles sont les échéances, par exemple si l'action se déroule en plusieurs phases ?</p>
Leviers/moyens	<p>Quels sont les leviers et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'action ?</p>
Résultats attendus:	<p>Quels sont les résultats attendus de l'action ? Quelle évolution, quel changement envisagez-vous avec la mise en œuvre de cette action ?</p>
Indicateurs d'évaluation:	<p>Quelles sont les questions évaluatives que vous souhaitez mettre en avant ?</p> <p>(ex : « En quoi l'action proposée va permettre de capter un public jeune plus large ? », « L'action proposée permet-elle de répondre aux problématiques identifiées ? »)</p> <p>Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui en découlent ?</p>

Orientation 3 : Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques

Action 6 : Structuration d'une offre départementale d'accompagnement pour les familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle

Pilotes : M. Danthois (MSA) et Mme Pierkarski (MDPH)

Contexte/état des lieux

Données statistiques:

La part des foyers allocataires dont les revenus sont composés à 100 % des prestations Caf s'élève à 15,4 %, 2 points supérieurs à la moyenne nationale.

Les bénéficiaires du RSA et de la Prime d'Activité sont plus nombreux sur que sur le territoire métropolitain.

Le taux de pauvreté dans le département est de 18,4 % en 2019, la moyenne nationale étant de 14,6 %.

Le taux de chômage de 8,2 % bien qu'en baisse depuis 2017, est toujours supérieur à la moyenne nationale avec des différences selon les secteurs.



Enfin, le taux d'activité féminine de 64,6 % représente également un indicateur dégradé par

	<p>rapport à la moyenne nationale se situant à 70,6%.</p> <p><u>Dispositif AVIP :</u> Une crèche AVIP existe sur le département, à Liévin. La seconde est prévue à Lillers pour 2023. Un co-financement du Département, de la CAF, et le cas échéant d'un partenaire local, est dédié à l'activité liée au poste de référent AVIP (salaires et 20% de charges indirectes). Ces modalités de financement peuvent être différentes d'un département à l'autre.</p> <p><u>AMI « Accueil pour tous » :</u> Le projet « accueil pour tous » a été initié par la Caf du Pas-de-Calais et le Conseil Départemental par le biais de l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par l'Etat dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté. Il a pour objectif d'accroître la socialisation des jeunes enfants de familles vulnérables afin de rompre avec les phénomènes de reproduction de la pauvreté et de garantir à toutes les familles du territoire l'égalité d'accès à une EAJE. L'EPDEF emploie ainsi 9 inter-médiatrices sur le Pas-de-Calais. Au 31 août 2022, 225 prescriptions ont été réalisées, 189 familles sont entrées dans le dispositif.</p> <p><u>Bonus « mixité sociale » :</u> Pour contribuer à lever les freins à l'accueil des enfants issues de familles modestes, un bonus « mixité sociale » a été mis en œuvre par la CNAF au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en lien avec les préconisations issues de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté. L'objectif de ce bonus est de faciliter l'adaptation du projet d'accueil pour mieux répondre aux besoins spécifiques et de compenser les manques de recettes pour l'accueil de familles se caractérisant, en général, par des volumes d'accueil et des amplitudes moins importantes.</p> <p><u>Plan de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté :</u> La Caf du Pas-de-Calais a voté le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté en décembre 2021 afin d'aider les familles vulnérables à bénéficier d'opportunités pour vivre dignement. Ce plan est construit sur 7 ambitions dont :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès aux soins et aux bien-être (action sur l'insertion sociale et visant à limiter les ruptures de parcours)</li> <li>- Accompagner la transformation sociale (action sur l'accompagnement psychologique des BRSA)</li> </ul> </p> <p><u>Fonds Publics et Territoires :</u> Mobilisation possible de financement sur l'axe 2 « Accès des familles fragiles aux modes d'accueil de la petite enfance »</p>
Problématiques identifiées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment développer l'entrée en EAJE d'enfants de familles vulnérables ?</li> <li>- Comment développer l'entrée en EAJE d'enfants de familles en parcours d'insertion ?</li> </ul>
Réponses existantes, à développer ou à créer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les crèches AVIP : quel développement ? Réflexions sur le modèle, évolutions à envisager</li> <li>- L'AMI « accueil pour tous » avec les intermédiaires de l'EPDEF : quelle pérennisation du dispositif ?</li> <li>- L'articulation avec la PMI</li> <li>- Les Centres Sociaux et leur capacité à accueillir tous les publics y compris les plus fragiles</li> </ul>
Partenaires potentiels du CDSF à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF : Mme Delaine (Responsable de Territoire St Omer), Mme Criquefion (Conseillère Thématique Jeunesse), Mme Chamerois (Conseillère Thématique Travail Social)</li> <li>- DDETS</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>-CD: Mme Nachel (élue)</li> <li>-ARS</li> <li>-EPDEF</li> <li>-Autres ?</li> </ul>
Autres partenaires susceptibles d'être mobilisés	A définir par le pilote et copilote
Descriptif opérationnel de l'action	<i>Comment envisagez-vous de travailler, sur quoi, sous quelle forme ?</i>
Calendrier / échéances	<i>Quel calendrier de mise en œuvre souhaitez-vous envisager ? Quelles sont les échéances, par exemple si l'action se déroule en plusieurs phases ?</i>
Leviers/moyens	<i>Quels sont les leviers et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'action ?</i>
Résultats attendus	<i>Quels sont les résultats attendus de l'action ? Quelle évolution, quel changement envisagez-vous avec la mise en œuvre de cette action ?</i>
Indicateurs d'évaluation	<p><i>Quelles sont les questions évaluatives que vous souhaitez mettre en avant ? (ex : « En quoi l'action proposée va permettre d'accueillir davantage d'enfants de familles vulnérables dans un EAIE ? », « L'action proposée permet-elle de répondre aux problématiques identifiées ? »)</i></p> <p><i>Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui en découlent ?</i></p>

<b>Orientation 3 : Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques</b>	
<b>Action 7 : Structuration du réseau départemental « Pôle Handicap »</b>	
<b>Pilotes : M. Danthois (MSA) et Mme Pierkarski (MDPH)</b>	
<b>Contexte/état des lieux</b>	<p><u>Données statistiques :</u> 8 566 allocataires bénéficiaires de l'AEEH en 2017 11 916 allocataires bénéficiaires de l'AEEH en 2020</p> <p><u>Bonus « handicap » dans les EAJE :</u> Les différents freins rencontrés par les EAJE (besoin de formation des personnels, besoin de temps de concertation entre les professionnels et les parents plus importants, ...) ont guidé l'adoption par la CNAF d'un bonus « inclusion handicap », entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce bonus est versé en fonction du % d'enfants accueillis selon différents critères (bénéficiaires de l'AEEH, prise en charge par un CAMSP, ...)</p> <p><u>Pôle Handicap « Gamins Exceptionnels » :</u> Le pôle ressources handicap/parentalité est né en 2015 de la volonté essentielle de résoudre les problèmes que rencontrent les parents d'enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap dans l'accueil et l'accompagnement de leur enfant en milieu ordinaire. A ce jour, l'association propose ses services à 80 partenaires adhérents : EAJE, RPE, MAM, Accueils de Loisirs, associations de jeunesse et d'éducation populaire, ... En 2021, tous supports confondus, plus de 340 participants ont été sensibilisés sur l'accueil des enfants en situation de handicap. Sur la période du SDSF précédent, l'association a également accompagné 110 enfants à besoins particuliers pour leur offrir un temps d'accueil de qualité, anticiper et mettre en place les adaptations nécessaires à l'accueil, en lien avec l'équipe pédagogique. Annexe 1 : pôle ressource handicap CAF Annexe 2 : cahier des charges pôle ressource handicap de Haute-Savoie</p>
<b>Problématiques identifiées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment développer l'accompagnement des parents confrontés au handicap d'un enfant ?</li> <li>• Quelles solutions de répit parental pour venir en soutien des familles confrontées au</li> </ul>

	<p>handicap d'un enfant?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment mieux accueillir les enfants porteurs de handicap dans les EAJE et les équipements de loisirs?</li> <li>• Comment assurer une continuité de l'accueil entre l'école et les temps périscolaires?</li> </ul>
Réponses existantes, à développer ou à créer :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association « Gamins exceptionnels » : poursuite de la structuration du réseau</li> <li>- Création d'un label handicap pour les équipements répondant à certains critères</li> <li>- Création d'une mission « référent handicap » sur les territoires</li> <li>- Pôle Inclusifs d'Accompagnement Localisés</li> </ul>
Membres du groupe de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Evelyne NACHEL – VP CD62</li> <li>• Mme Audrey MASSY – La Vie Active</li> <li>• M. Anthony RINGEVAL – EPDEF</li> <li>• M. David MELENDER – CAF</li> <li>• Mme Véronique DELAINE – CAF</li> <li>• Mme Sandrine CRIQUELION – CAF</li> <li>• Mme Caroline HENIN – ASRL</li> <li>• Mme Karine DURET – DSDEN</li> <li>• Mme Marie OWCZAREK – EN</li> <li>• Mme Emilie DAUTRICHE – Gamins exceptionnels</li> <li>• Mme Audrey MONTIGNY – UDAPEI</li> <li>• M. Marc PLANCHON – PEP62</li> <li>• Mme Binh DO-COULOT – UDAPEI</li> <li>• Mme Sandrine LEGER – APF</li> <li>• Mme Valérie VERSCHUERE – EPDEF</li> </ul>
Autres partenaires susceptibles d'être mobilisés	ARS
Descriptif opérationnel de l'action	<p>Intégrer systématiquement dans chaque Convention Territoriale Globale le sujet de l'inclusion en milieu ordinaire d'enfants aux besoins spécifiques (induit la rédaction d'une fiche-action, un état des lieux relatif à l'offre, une analyse des besoins et la définition d'un plan d'actions).</p> <p>Le groupe, sous réserve de l'avis favorable du CDSF concernant cette action, rédigera une feuille de route à destination des dynamiques locales ; elle précisera notamment les conditions indispensables à une mise en œuvre efficiente des actions. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un <b>pilote territorial</b> pour assurer une <u>mise en œuvre opérationnelle</u> de la fiche-action (éviter de produire un SDSF qui soit un recueil d'intentions)</li> <li>- Pour produire des réponses concertées (donc complètes, adaptées et robustes), cette instance/organisation doit : <ul style="list-style-type: none"> <li>o <b>Associer toutes les parties prenantes du sujet</b> ; à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élus</li> <li>• Les institutions : CAF/CD/MSA/EN/MDPH/ARS</li> <li>• Les porteurs d'offre et tout particulièrement <u>les services médicosociaux</u></li> </ul> </li> <li>o <b>S'appuyer sur une ressource humaine experte</b> dénommée <b>référent « accueil inclusif »</b></li> </ul> </li> <li>- L'association « Gamins exceptionnels » apporte une réponse (ni exclusive ni exhaustive) à quatre freins identifiés par le collectif à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'information aux familles</li> <li>o L'accompagnement des professionnels (EAJE et ACM)</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Un déficit de matériel et d'aménagements adaptés (malles pédagogiques)</li> </ul> <p>Dans ce contexte l'association pourrait assurer un rôle de coordination du réseau des référents « accueil inclusif »</p>
Calendrier / échéances	Dès que possible (dès la validation de l'action par le comité départemental des Services aux Familles)
Leviers/moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire valider par le Comité Départemental d'intégrer systématiquement une fiche action « inclusion » à chaque CTG</li> <li>• Mettre en œuvre un comité de suivi départemental issu du groupe de travail qui aurait pour mission d'étayer et d'outiller les dynamiques locales</li> <li>• Financements existants (CAF, MSA...) ou à créer</li> <li>• Convention avec « Gamins exceptionnels » (actuellement CAF/CD/MSA)</li> </ul>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectivité d'une Fiche Action par CTG</li> <li>• Impact de la FA sur le sujet de l'inclusion (ex : nouvelles réponses)</li> <li>• Augmentation du nombre de réponses apportées aux besoins</li> </ul> <p>Amélioration de la qualité des réponses</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution et dynamisme du réseau local créé</li> <li>• Nombre de référents « accueil inclusif » désignés par les territoires</li> <li>• Augmentation du nombre de sollicitations des familles vers les référents ou « Gamins Exceptionnels »</li> </ul>

<b>Orientation 4 : Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département</b>	
<b>Action 8 : Construction d'un plan départemental de formation continue pour les professionnels</b>	
<b>Pilotes : M. Breckpot (DDETS) et M. Hennebelle (UDAF)</b>	
<b>Contexte/état des lieux</b>	<u>Données statistiques :</u>  Des formations existent déjà mais ne sont pas toujours menées de manière coordonnée. Des besoins sont aujourd'hui non couverts et mériteraient d'être pris en compte.
<b>Problématiques identifiées</b>	- Comment améliorer les pratiques des professionnels ? - Comment développer les relations et les collaborations entre professionnels d'horizons différents ? - Comment améliorer les réponses aux besoins des familles, enfants et jeunes, en permettant le développement des compétences des professionnels ?
<b>Réponses existantes, à développer ou à créer</b>	- Formations et échanges de pratiques inter-métiers EAJE et écoles maternelles (enseignants/ATSEM) - Formations EN / CNFPT - Formations sur l'illettrisme (repérage et accompagnement) - Formations « bébé-secoué », prise en charges des situations de maltraitance - Temps de formation conjoints entre les professionnels PE, Travail Social, de l'animation - Formations sur les spécificités des ados - Formation « accompagnement à l'ingénierie de projets »
<b>Partenaires potentiels du CDSF à mobiliser</b>	- Education Nationale - Etat - CAF - CD - MSA

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association des Maires</li> <li>- Conseil Régional</li> <li>- ARS</li> <li>- Colline ACEPP</li> </ul>
Autres partenaires susceptibles d'être mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre de Formation (Hyperia, CRFPE)</li> <li>- ATD Quart Monde</li> <li>- URIOPSS</li> <li>- CRESS chambre régionale d'économie sociale et solidaire</li> <li>- AFPA</li> <li>- France Asso Santé</li> </ul>
Descriptif opérationnel de l'action	<p><i>Comment envisagez-vous de travailler, sur quoi, sous quelle forme ?</i></p> <p>1<sup>ère</sup> étape : réaliser un état des lieux sur les formations et leurs acteurs.  2<sup>ème</sup> étape : définir des thématiques annuelles sur les 3 champs « Enfance, Jeunesse, Parentalité » à prendre en compte dans les orientations et dans les critères d'attribution des aides des différents partenaires</p> <p>Le principe de « Formations inter-métiers » permettant les échanges de pratique devra être recherchée.</p>
Calendrier / échéances	<p><i>Quel calendrier de mise en œuvre souhaitez-vous envisager ?</i>  <i>Quelles sont les échéances, par exemple si l'action se déroule en plusieurs phases ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions de travail (20 juin, 11 septembre)</li> <li>- Réalisation de l'état des lieux d'ici fin 2023</li> <li>- Définition des thématiques annuelles à partir de 2024</li> </ul>
Leviers/moyens	<p><i>Quels sont les leviers et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'action ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec les acteurs de la formation afin de réaliser l'état des lieux de l'existant</li> <li>- Mobilisation des différents financements existants ou recherche de financements supplémentaires pour la mise en œuvre d'actions de formation ou de professionnalisation en lien avec les thématiques définies annuellement</li> </ul>
Résultats attendus	<p><i>Quels sont les résultats attendus de l'action ? Quelle évolution, quel changement envisagez-vous avec la mise en œuvre de cette action ?</i></p> <p>Accroissement des projets communs entre acteurs différents.</p>
Freins et interrogations	<p>Comment impliquer la Région ?  Quel sera le rôle du Service Public de la Petite Enfance ?  Echéance courte des mandats locaux</p>
Indicateurs d'évaluation	<p><i>Quelles sont les questions évaluatives que vous souhaitez mettre en avant ?</i>  (ex : « En quoi l'action proposée va permettre de répondre aux besoins de formation</p>

*continue des professionnels ? », « L'action proposée permet-elle de répondre aux problématiques identifiées ? »)*

*Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui en découlent ?*

Le nombre d'actions co-financées

S'inspirer des critiques des SDSF précédents (du global au territorial)

Temps de présentation aux territoires

Nombres de réunions.

  
**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**ALLOCATIONS  
FAMILIALES**  
**Caf  
du  
Pas-de-Calais**

  
**Pas-de-Calais**  
*Mon Département*

  
**AMF62**  
ASSOCIATION DES MARIÉS ET DES PARENTS  
DU DÉPARTMENT DE PAS-DE-CALAIS

  
ministère  
éducation  
nationale

  
santé  
famille  
égalité  
services

  
**Pas-de-Calais**  
MDPH Maison Départementale  
des Personnes Handicapées

  
**Udaf**  
Pas-de-Calais  
UNIS POUR LES FAMILLES



# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités  
Direction de l'Enfance et de la Famille  
Service Départemental de la Coordination des Politiques  
Enfance et Famille

**RAPPORT N°57**

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 19 FÉVRIER 2024**

#### **RAPPORT INFORMATIF - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DU PAS-DE-CALAIS 2023-2026**

Depuis 2014, l'Etat, la Caisse d'Allocation Familiales, la Caisse de Mutualité Sociale Agricole, l'Education Nationale, l'association des Maires du Pas-de-Calais, l'Union Départementale des Associations Familiales et le Département sont engagés dans la démarche du Schéma Départemental des Services aux Familles, d'abord pour la période 2014-2018, puis pour 2019-2022.

Ce schéma s'adresse à toutes les familles du Pas-de-Calais pour répondre à des enjeux de vie quotidienne et prendre en compte notamment les besoins liés à la naissance, la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité... Il s'articule avec les documents stratégiques du Département, notamment le Pacte des Solidarités Humaines 2022 - 2026 et le Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille 2023 - 2026.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles 2019-2022 a fait l'objet d'un bilan global inséré dans l'annexe 1, partie diagnostic. Ce bilan permet de fixer de nouvelles orientations départementales dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles de 3<sup>ème</sup> génération, pour la période 2023-2026.

#### **Les orientations stratégiques et le plan d'actions 2023-2026**

Le Schéma Départemental des Services aux Familles fixe quatre orientations stratégiques :

- Orientation 1 : favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents ;
- Orientation 2 : intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service ;
- Orientation 3 : accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques ;

- Orientation 4 : développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département.

Pour chaque orientation, une déclinaison opérationnelle est posée dans le cadre d'un plan d'actions au regard d'une méthodologie reposant sur les quatre questions suivantes :

- Quelles sont les problématiques prioritaires sur lesquelles vous souhaiteriez un engagement collégial ?
- Quelles sont les réponses existantes à maintenir ?
- Quelles sont les réponses existantes à développer ?
- Quelles sont les réponses nouvelles à créer ?

A partir des réponses à ce questionnaire, un plan d'actions composé de neuf actions a été défini.

- Orientation 1 : favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents

Trois actions sont identifiées :

Action 1 : construction d'un plan départemental « développement des projets passerelles » permettant de créer des lieux d'accueil parents et enfants âgés de 2 ans à 4 ans non scolarisés, en vue de leur socialisation et l'intégration en classe maternelle

Action 2 : création d'outils départementaux de communication-promotion-sensibilisation

Action 3 : construction de « nouvelles réponses »

- Orientation 2 : intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service

Deux actions sont identifiées :

Action 4 : régulation et développement de l'offre petite enfance

Action 5: structuration départementale de l'offre d'accompagnement pour les jeunes

- Orientation 3 : accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques

Deux actions sont identifiées :

Action 6 : structuration d'une offre départementale d'accompagnement pour les familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle

Action 7: structuration du réseau départemental « Pôle Handicap »

- Orientation 4 : développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département.

Deux actions sont identifiées :

Action 8 : construction d'un plan départemental de formation continue pour les professionnels

Action 9 : adéquation entre besoins et offre de formation initiale.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles est annexé, pour votre information, au présent rapport. Des annexes dédiées à la synthèse des éléments relatifs à la définition du plan d'actions et à la présentation des fiches actions sont également jointes.

Il convient de prendre acte de la présentation du schéma départemental des services aux familles du Pas-de-Calais 2023-2026.

Ce rapport a été présenté pour information à la 2ème Commission - Solidarités Humaines du 05/02/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY